



**RECU EN PREFECTURE**

Le 06 mars 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200227-D00601810-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 27 février 2020**

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 février 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN

**Secrétaire :** Mme Carine MICHEL

**Absents :** Mme Myriam EL-YASSA, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD

**Procurations de vote :** Mme Karima ROCHDI donne pouvoir à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET donne pouvoir à M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX donne pouvoir à Mme Christine WERTHE

**OBJET :** 15 - Les 2 Scènes, Scène Nationale de Besançon - Convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023

Délibération n° 2020/006018

## Les 2 Scènes, Scène Nationale de Besançon

### Convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023

**Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire**

	Date	Avis
Commission n° 6	06/02/2020	Favorable unanime

L'EPCC Les 2 Scènes s'inscrit dans le réseau des soixante-dix Scènes nationales labellisées par le Ministère de la Culture et de la Communication. Issus du mouvement de la décentralisation théâtrale, ces établissements culturels ont en commun trois missions essentielles :

- la diffusion de spectacles pluridisciplinaires : musique, théâtre, danse, opéra, cirque, formes transdisciplinaires, cinéma,
- la création artistique (production et coproduction) de référence nationale voire internationale dans l'un ou l'autre domaine de la culture contemporaine,
- la participation dans son aire d'implantation à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements des publics à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Les 2 Scènes a ainsi pour objet de porter le projet de la Scène Nationale de Besançon. L'activité est organisée sur deux sites géographiques : le Théâtre de l'Espace, quartier Planoise, et le Théâtre Ledoux, au centre-ville.

En 2018, 72 564 spectateurs ont fréquenté l'établissement. 6 200 élèves des écoles de Besançon ont été accueillis dans le cadre de séances cinéma. L'activité de la Scène Nationale sur Besançon et sa région a généré 1 046 nuitées d'hôtels, 2 709 repas dans une quinzaine de restaurants et le versement de 2 M€ au titre de rémunérations. En 2018, 2,5 M€ ont ainsi été dépensés sur le territoire bisontin et sa région via l'activité de la Scène Nationale.

Une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs établissant pour la période 2020-2023 un cadre contractuel entre les 2 Scènes titulaire du label « Scène nationale » et les partenaires publics (Etat, Région, Ville) vient d'être finalisée. Ladite convention comprend des annexes relatives à la mise à disposition de personnels et de biens immobiliers.

La convention précise les modalités de mise en œuvre du projet artistique et culturel, de relations entre les partenaires ainsi que les conditions de financement, de suivi et d'évaluation du projet.

Pour 2020, la Ville soutiendra l'EPCC via une contribution de fonctionnement d'un montant de 1 822 200 € (- 300 K€ par rapport à 2018), une subvention d'équipement prévisionnelle de 75 000 € ainsi que des apports en industrie (locaux essentiellement) pour un montant de 184 000 €.

La contribution de fonctionnement et la subvention d'équipement seront prises en charge respectivement sur les lignes de crédit 65.313.65548.0012015.10031 et 204.313.204181.0020009.10031.

Afin d'éviter l'absence de lien contractuel entre la Ville et l'EPCC au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Conseil Municipal du 12 décembre 2019 avait acté la prolongation d'un an de la convention en cours. Le nouveau contrat étant désormais finalisé, il convient de mettre un terme à cet avenant et d'autoriser la signature de la nouvelle convention pluriannuelle.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

- d'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 liant la Ville de Besançon, l'Etat et la Région Bourgogne-Franche-Comté à l'EPCC les 2 Scènes ainsi que ses annexes relatives à la mise à disposition du personnel et des biens immobiliers,
- d'autoriser M. le Maire à résilier la convention actuellement en cours (prorogée par une délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2019).

Mmes MAILLOT, POISSENOT, WERTHE (2), ANDRIANTAVY, LEMERCIER, FAIVRE-PETITJEAN, SEBBAH, MM. BONTEMPS, DUMONT, CURIE, STHAL, MORTON, VAN HELLE, BODIN (2), POULIN, ALLEMANN et CHALNOT, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

  
Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 19

LES 2 SCÈNES  
SCÈNE  
NATIONALE  
DE BESANÇON

# CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

**2020 - 2021 - 2022 - 2023**



RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

Ville de  
Besançon





---

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS**

**LES DEUX SCENES – SCENE NATIONALE DE BESANCON**

**ANNÉES 2020 – 2021 – 2022 – 2023**

---

**VU** le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

**VU** la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;

**VU** le décret n° 2019-1493 du 28 décembre 2019 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;

**VU** le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

**VU** l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Scène nationale » ;

**VU** la circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;

**VU** la circulaire du 22 octobre 1998 relative à la Charte des missions de service public pour le spectacle vivant ;

**VU** le décret du 27 avril 2018 portant nomination de Monsieur Bernard SCHMELTZ, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or ;

**VU** l'arrêté ministériel du 2 mai 2018 nommant Madame Anne MATHERON, dans l'emploi de directrice régionale des affaires culturelles de la région Bourgogne-Franche-Comté, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°18-80 BAG du 1<sup>er</sup> juin 2018 portant délégation de signature à Madame Anne MATHERON, Directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-

Franche-Comté et la subdélégation de la Directrice régionale aux agents placés sous son autorité ;

**VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 ;

**VU** la délibération du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté réuni en commission permanente 14 février 2020 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal de la Ville de Besançon du 27 février 2020.

## **Entre**

D'une part,

L'Etat - Ministère de la Culture, représenté par Monsieur Bernard SCHMELTZ, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de Côte-d'Or, désigné sous le terme « **l'État** »,

La Région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par sa présidente, Madame Marie-Guite DUFAY, désignée sous le terme « **la Région** »,

La Ville de Besançon, représentée par son maire, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, désignée sous le terme « **la Ville** »,

Désignés ensemble sous le terme « **les partenaires publics** »

## **Et**

d'autre part,

L'EPCC Les Deux Scènes - Scène nationale de Besançon, dont le siège social est situé 3 place de l'Europe, 25 000 Besançon, représenté par son président, Monsieur Jérôme THIEBAUX, dûment mandaté,

N° SIRET : 790 097 554 00014 - Licence : 1-1061735 / 1-1061736 / 3-10611738

ci-après désigné sous le terme « **Les Deux Scènes** » ou « **le bénéficiaire** ».

Il est convenu ce qui suit :

## **Préambule**

Considérant que Les Deux Scènes est titulaire du label « Scène nationale » ;

Considérant le projet artistique et culturel des Deux Scènes, initié et conçu par Madame Anne Tanguy, sa directrice et son équipe pour les années 2020-2023, conforme à son objet statutaire, figurant en annexe I ;

Considérant la volonté de l'État concernant l'inscription des valeurs, objectifs et actions du bénéficiaire dans l'esprit de la déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, ainsi que dans celle de Fribourg concernant les Droits culturels ;

Considérant la détermination des Deux Scènes de s'inscrire dans une politique d'intérêt général en appui à la création, la diffusion et l'accompagnement de projets artistiques ; de favoriser l'émergence et l'innovation ; de tenir sa place dans le développement local et l'attractivité du territoire ; de permettre l'accessibilité au plus grand nombre ; de favoriser le lien social ;

Considérant la volonté des Deux Scènes de s'inscrire pleinement dans l'éthique de l'éducation artistique et culturelle pour tous, et notamment pour les enfants et les jeunes ;

Considérant la mise en œuvre d'un programme spécifique dans le domaine de l'éducation artistique et de l'action culturelle, dans un esprit de démocratisation artistique ;

Considérant la volonté de l'État d'apporter une attention particulière aux territoires les moins pourvus, ceux relevant de la politique de la ville comme ceux du monde rural, dans le cadre d'une clause de solidarité territoriale ;

Considérant que le *projet artistique et culturel* ci-après présenté par Les Deux Scènes participe de cette politique ;

Considérant la volonté de la Région Bourgogne-Franche-Comté de placer les structures de diffusion labellisées au cœur de son action et considérant que ces acteurs contribuent au développement et au maillage culturel des territoires, à l'élargissement des publics par l'accueil de spectacles de qualité, au soutien à la production artistique régionale et au développement d'actions de sensibilisation auprès des publics spécifiques ;

Considérant les enjeux et les objectifs de la politique culturelle de la Ville de Besançon en matière :

- de soutien à la diffusion, à la création et à l'action culturelle dans le domaine du spectacle vivant sur son territoire ;
- de programmation, à l'attention d'un large public, d'œuvres de la création contemporaine et du répertoire ;
- de soutien aux artistes et compagnies du territoire dans leurs démarches de création et de diffusion - et en particulier aux jeunes artistes dans le cadre du dispositif *Emergences - Soutien à la jeune création* dont les Deux Scènes sont partenaires ;
- d'élargissement de l'audience du spectacle vivant auprès de tous les publics - et tout particulièrement du jeune public à travers des dispositifs d'éducation artistique et culturelle spécifiques comme *Les Parcours culturels* dont les Deux Scènes sont partenaires, et des actions spécifiques à destination des habitants du quartier Planoise.

Il est convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre Les Deux Scènes, titulaire du label « Scène nationale », et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel des Deux Scènes et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, Les Deux Scènes s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par sa directrice et approuvé par le conseil d'administration est précisé en annexe I à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité qui en précise les orientations et projets.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel ;
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels ;

- les conditions de suivi et d'évaluation du projet.

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

## **ARTICLE 2 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL**

Le projet est mis en œuvre selon la présente convention et ses annexes.

Un bilan régulier en est fait dans le cadre des réunions de gouvernance de l'établissement et le cas échéant de comités de suivi spécifiques.

Dans le cas où un groupe d'amateurs participerait à des représentations, le bénéficiaire s'engage à conclure une convention avec lui et à procéder à une télé déclaration selon la réglementation en vigueur (article 32 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ; décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif et arrêté du 25 janvier 2018 pris en application du décret).

## **ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION**

La convention est conclue pour une durée de quatre ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023.

## **ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET**

**4.1** Le coût total du projet sur la durée de la convention est évalué à 17 743 700 € conformément aux budgets prévisionnels figurant en annexe III et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

**4.2** Les coûts annuels admissibles du projet artistique et culturel des Deux Scènes sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

**4.3** Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet et notamment :

Tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet qui :

- respectent les conditions de coûts admissibles définies au paragraphe 5 de l'article 53 du règlement (UE) visé, telles que listées en annexe III ;
- sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe III ;
- sont nécessaires à la réalisation du projet ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
- sont dépensés par Les Deux Scènes ;
- sont identifiables et contrôlables ;

Et le cas échéant, les coûts indirects, ou « frais de structure », éligibles sur la base d'un forfait du montant total des coûts directs éligibles.

**4.4** Lors de la mise en œuvre du projet, Les Deux Scènes peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

Les Deux Scènes notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'elles

sont évaluées et en tout état de cause avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel des subventions tel qu'il est prévu dans les conventions bilatérales détaillées ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par les partenaires publics de ces modifications.

**4.5** Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier. Cet excédent ne peut être supérieur à 20 % du total des coûts annuels éligibles du projet effectivement supportés.

## **ARTICLE 5 - CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

La détermination et les modalités des versements des contributions financières des parties à la présente convention aux Deux Scènes pour la réalisation de son projet artistique et culturel sont fixées dans des actes attributifs passés entre Les Deux Scènes et chacune des parties à la présente convention.

Il est précisé qu'au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, les partenaires publics contribuent financièrement au projet visé à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention.

La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement qui sera détaillée à l'annexe III de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

À ces subventions de fonctionnement peuvent s'ajouter des subventions affectées à une activité spécifique ou à l'investissement. Ces subventions feront l'objet de conventions spécifiques entre Les Deux Scènes et la collectivité ou l'État.

Les Deux Scènes entend s'efforcer d'obtenir des soutiens financiers auprès d'autres collectivités territoriales ou d'organismes publics ou privés lui permettant d'accroître et de développer ses activités.

## **ARTICLE 6 - AUTRES ENGAGEMENTS**

**6.1** Les Deux Scènes informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

**6.2** En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, Les Deux Scènes en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

**6.3** Les Deux Scènes s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle des partenaires signataires de la présente convention, ainsi que le nom du label dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

**6.4** Les Deux Scènes déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de l'Union européenne.

## **ARTICLE 7 - SANCTIONS**

**7.1** En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre des conventions bilatérales prises en application

de l'article 5, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par Les Deux Scènes et après avoir préalablement entendu ses représentants.

**7.2** Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné dans les conditions précisées dans les conventions bilatérales prises en application de l'article 5 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

**7.3** Les partenaires publics informent Les Deux Scènes de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

## **ARTICLE 8 - MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION**

**8.1** L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du Conseil d'administration en présence de la direction artistique des Deux Scènes et des représentants des collectivités publiques signataires.

**8.2** Le Conseil d'administration est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- la mise en œuvre progressive des objectifs définis à l'annexe II de la présente convention ;
- l'état d'exécution du budget analytique de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant (annexe III) ;
- la réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés des Deux Scènes.

**8.3** L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités des Deux Scènes.

**8.4** De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois la direction des Deux Scènes présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

**8.5** Ces deux documents sont remis à la Directrice générale de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis à la Directrice générale de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non à la directrice de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

## **ARTICLE 9 - CONTRÔLE**

**9.1** Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Les Deux Scènes s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

**9.2** Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que les contributions financières qu'ils versent dans les conditions prévues à l'article 5 n'excèdent pas le coût de la mise en œuvre du projet. Les partenaires publics peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 4.5 dans la limite du montant prévu à l'article 4.2 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

## **ARTICLE 10 - CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et aux contrôles de l'article 9.

## **ARTICLE 11 - AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et Les Deux Scènes.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'ensemble des parties peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 12 - ANNEXES**

Les annexes suivantes font partie intégrante de la présente convention. Les annexes IV et VI sont renseignées directement de façon dématérialisée par le bénéficiaire à l'aide d'un questionnaire envoyé avec le nouveau logiciel « Ethnos » du ministère de la Culture.

**Annexe I** - Projet artistique et culturel

**Annexe II** - Modalité de l'évaluation et indicateurs

**Annexe III** - Budgets prévisionnels

**Annexe IV** - Données d'activité

**Annexe V** - Données d'emploi

**Annexe VI** - Données de parité

**Annexe VII** - Convention de mise à disposition de biens immobiliers

**Annexe VIII** - Convention de mise à disposition de personnel

## **ARTICLE 13 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise

en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

#### **ARTICLE 14 - RECOURS**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Besançon, le 27 février 2020

Pour Les Deux Scènes,  
Le Président de l'EPCC Les Deux Scènes

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-  
Comté, par délégation  
La Directrice régionale des affaires culturelles

Jérôme THIEBAUX

Anne MATHERON

Pour Les Deux Scènes,  
La Directrice de l'EPCC Les Deux Scènes

Pour la Ville de Besançon  
Le Maire

Anne TANGUY

Jean-Louis FOUSSERET

Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté  
La Présidente

Marie-Guite DUFAY

# ANNEXES DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2020 / 2023

## Les 2 Scènes, Scène nationale de Besançon Direction Anne Tanguy

<b>Annexe I</b> - Projet artistique et culturel -----	p. 13
<b>Annexe II</b> - Modalité d'évaluation et indicateurs -----	p. 41
<b>Annexe III</b> - Budgets prévisionnels -----	p. 45
<b>Annexe IV</b> - Données d'activité -----	p. 49
<b>Annexe V</b> - Données d'emploi -----	p. 51
<b>Annexe VI</b> - Données de parité -----	p. 53
<b>Annexe VII</b> - Convention de mise à disposition de biens immobiliers --	p. 55
<b>Annexe VIII</b> - Convention de mise à disposition de personnel -----	p. 61





**ANNEXES DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2020 / 2023**  
**Les 2 Scènes, Scène nationale de Besançon**  
**Direction Anne Tanguy**

## **Annexe 1 - Projet artistique et culturel 2020 / 2023**

<b>I. ENGAGEMENT ARTISTIQUE ET ACCÈS AUX OEUVRES.....</b>	<b>p 16</b>
Programmation pluri et trans-disciplinaire.....	p 16
La musique	
L'art lyrique	
L'Orchestre Victor Hugo	
Le jazz et les musique improvisées	
Le corps en jeu, sur les plateaux et hors les murs	
La danse, au plus près de notre quotidien	
Le cirque, une longue histoire à Besançon	
Le théâtre et les formes pluridisciplinaires	
Le cinéma, un art à part entière	
Au-delà des genres artistiques.....	p 22
La jeunesse, découverte et partage	
Programmation thématique : L'Anthropocène	
Programmation hors les murs	
<b>II. SOUTIEN À LA CRÉATION ET ENGAGEMENT PROFESSIONNEL .....</b>	<b>p 26</b>
Une maison pour les artistes .....	p 26
Des moyens, du temps, des espaces, des compétences	
Des résidences au long court	
A l'échelle de la région et au-delà.....	p 28
Travailler en réseaux à l'échelle nationale	
La coopération	
L'axe franco-suisse	
Extra pôle	
<b>III. ENGAGEMENT CULTUREL, TERRITORIAL ET CITOYEN.....</b>	<b>p 31</b>
La jeunesse .....	p 31
<i>Nos futurs</i> , les jeunes prennent les commandes et occupent l'espace	
Education artistique tout au long de la scolarité	
Lycéens et apprentis au cinéma, à l'échelle de l'ex Franche-Comté	
L'accueil des étudiants	
Planoise, voisinage, jumelage.....	p 36
Des lieux de vie ouverts sur la cité .....	p 37
Autant de portes d'entrée	
Faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap	
Des outils de connaissance et de développement des publics .....	p 39

Le premier contrat d'objectifs et de moyens 2014/2018 était à la fois celui de l'héritage et celui de l'avenir. Nous nous sommes attachés à mettre en œuvre les fondations de cette nouvelle institution : sa structuration interne, son rapport au public, aux artistes, au territoire et ses relations extérieures ; à lui donner une identité artistique tant dans les choix esthétiques que dans les engagements professionnels. Aujourd'hui la Scène nationale affiche un réel succès public avec une augmentation constante de la fréquentation (au-delà de 82%) soit 70 000 entrées par an, une politique de fidélisation des publics (augmentation de 32% en quatre années pour atteindre 3 166 abonnés en 2018), une fréquentation des salles de cinéma qui fait partie des meilleurs taux de remplissage parmi les scènes nationales ayant une activité cinéma, et une mobilité effective des publics entre le Théâtre Ledoux, le Kursaal et l'Espace.

La Scène nationale aborde une nouvelle étape : j'entends poursuivre sa vocation, inscrite dans le cahier des charges du label Scènes nationales, renforcer la place qu'elle occupe dans l'agglomération bisontine et la région comme institution importante de la décentralisation culturelle et de la création pluridisciplinaire. La Scène nationale partage de nombreux enjeux avec les collectivités, en premier lieu avec la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole (le soutien aux artistes et compagnies du territoire, le projet Extra pôle, la politique de la Ville, la culture dans les quartiers, l'attractivité de la ville, l'éducation artistique, l'émergence, l'Anthropocène, le développement d'une activité culturelle à l'échelle de Grand Besançon Métropole, l'axe franco-suisse...) ; ces enjeux rejoignent également ceux de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'État (DRAC, DGCA, CNC, Éducation nationale et Préfecture) et du Département du Doubs.

Le projet des quatre prochaines années affirme des continuités et de nouvelles orientations qui contribueront à ouvrir encore davantage les portes des théâtres et salles de cinéma.

Comment, avec la présence d'artistes, révéler ce qui fait espace commun ? Comment, dans ces collaborations, faire émerger des besoins convergents entre acteurs ? L'équipe de la Scène nationale accueille des spectacles en répétition et/ou en diffusion, imagine une programmation de films, fabrique des outils d'action culturelle, invite des artistes et des penseurs, noue des partenariats avec les acteurs locaux et travaille en réseaux, s'attache à partager la complexité du monde et à nourrir un dialogue basé sur la compréhension mutuelle des enjeux de chacun et contribue ainsi à rendre des territoires dynamiques et vivants.

Les 2 Scènes s'engagent pleinement dans sa mission d'accompagnement de la création et des artistes créateurs en produisant des spectacles ou en établissant des conventions d'association ou de résidence avec des artistes, en développant des partenariats structurants avec différents réseaux professionnels de la région Bourgogne-Franche-Comté, sur le plan national et international. Les 2 Scènes défendent la réflexion et l'action collective. A l'image de **LaBe23**, projet transfrontalier avec le Théâtre Vidy à Lausanne, **la coOpérative**, collectif de production lyrique créé à l'initiative de la Scène nationale en 2014, des partenariats avec l'**Orchestre Victor Hugo**, le CDN Besançon Franche-Comté, les Musées de Besançon, le FRAC, la Rodia, Jazz actions, d'autres partenariats à l'échelle de l'agglomération et de la grande région verront le jour dans le cadre de ce nouveau projet.

Nous avons le désir de faire rayonner cette maison.

La Scène nationale accorde une attention particulière à son bassin de vie et à ses habitants. Saison après saison, nous affirmons notre capacité à établir des collaborations, des relations étroites avec des habitants, des associations, des entreprises, des maisons de quartier, des écoles de musique, des hôpitaux... Partout, on fait le constat d'une réelle **fracture culturelle**. Nous chercherons donc à retisser du lien, fabriquer de l'imaginaire, rendre les œuvres accessibles au plus grand nombre, pour tenter d'échapper au déterminisme social, géographique et à l'isolement et à **développer ce projet à l'échelle d'un territoire plus vaste**.

Dans le sillage de certains créateurs que nous avons accueillis et dont les productions interrogeaient, chacune à leur manière, notre rapport à la Terre, au paysage, nous souhaitons poursuivre l'exploration de thématiques que soulève l'**Anthropocène** à travers un parcours de spectacles, films, ateliers de pratique, performances et conférences. Il s'agira notamment de tisser des liens entre des artistes et des scientifiques, de leur offrir des espaces communs de recherche et de rencontre avec les publics pour **tenter de mieux appréhender « Ce qui nous arrive »**<sup>1</sup>. Nous avons l'ambition, avec les outils qui sont les nôtres (programmation, action culturelle) de poser de bonnes questions et d'**accompagner des artistes vers l'invention de nouvelles esthétiques en résonance avec notre époque**.

Lieu d'art et de culture, lieu privilégié de la fiction, la Scène nationale de Besançon accompagne l'Homme dans sa compréhension du monde, crée de nouveaux récits et participe à réenchanter nos vies, nos espace communs.

---

<sup>1</sup>*Ce qui nous arrive* : titre d'une conférence /performance de Christophe Bonneuil, historien des sciences et John Jordan plasticien activiste

## I. ENGAGEMENT ARTISTIQUE ET ACCÈS AUX OEUVRES

Si la programmation doit être en adéquation avec le projet artistique et culturel et avec les possibilités techniques et financières de la structure, elle contribue fortement à l'identité de cette dernière. Depuis la création des 2 Scènes, nous nous sommes attachés à offrir aux publics une programmation diversifiée et représentative de ce qui se fait de plus remarquable sur le plan régional, national et international, mais aussi à accueillir les œuvres majeures de notre patrimoine.<sup>2</sup>

Cependant, notre mission n'est pas limitée au simple fait de proposer un florilège de productions d'équipes «confirmées», nous sommes à l'écoute de projets artistiques plus «fragiles» émanant d'équipes émergentes de ce territoire<sup>3</sup> et/ou d'ailleurs, et nous gardons l'esprit ouvert aux diverses formes et influences qui pourraient émerger.

En réinvitant régulièrement quelques artistes, nous défendons l'idée qu'une relation privilégiée se tisse avec des spectateurs<sup>4</sup>.

Afin de toucher d'autres publics, répondre davantage aux enjeux sociétaux actuels et favoriser la mobilité des œuvres et des publics, l'équipe interroge la place des artistes sur le territoire, l'égalité et la diversité sur les plateaux et développe une programmation hors les murs. La Scène nationale se positionne depuis sa création comme le **garant et le moteur d'une dynamique de dialogue et de partenariat entre les structures culturelles de l'agglomération** : le Centre dramatique national, La Rodia, le Festival international de musique, le FRAC, les Musées, la Médiathèque, etc.

Afin d'être davantage **perméable aux réalités du territoire représentatives de la société** (parité et diversité) **et répondre aux objectifs d'accueil des nouveaux publics** : jeunes, habitants du quartier Planoise ou de l'agglomération, l'équipe de programmation travaillera en plus grande proximité avec l'équipe de médiation et de relations publiques (spectacle vivant et cinéma).

Nous intégrons les objectifs chiffrés tels que les prévoit la feuille de route *Égalité 2019-2022* proposée par le ministère de la Culture : progression de la présence des femmes dans la programmation et dans les montants d'apport en coproduction (+ 5 % par an pour les lieux ayant une programmation en faveur des femmes d'ores et déjà supérieure à 25 %, et 10 % pour les lieux dont la programmation est au point de départ du calcul, inférieure à 25 %).

### Programmation pluri et trans-disciplinaire

La Scène nationale offre un large choix d'entrées pour tous les publics et la possibilité de mettre en dialogue les grandes écritures de la création artistique (la musique, la danse, la mise en scène, la dramaturgie, le jeu, le mouvement, la performance, le cinéma).

Le projet artistique et culturel privilégie une programmation pluridisciplinaire où le théâtre, la danse, le cirque, la musique et l'opéra et le cinéma trouvent place. Nous sommes

---

<sup>2</sup>*La saison de l'OVH, La Cantatrice chauve / Jean-Luc Lagarce, Sur le concept du visage du fils de Dieu / Roméo Castellucci, King Size / Christoph Marthaler, Rosas danst Rosas / Anne-Teresa De Keersmaecker, Compassion / Milo Rau, Rinaldo / Claire Dancoisne, Salves / Maguy Marin, En avant, marche ! / Alain Platel, L'Enlèvement au sérail / Christophe Rulhes*

<sup>3</sup>Céline Schnepf / Compagnie Un Château en Espagne, Mathilde Roy / Muchmuche company, Jean-Charles Gaume / Compagnie Inhérence, Etienne Rochefort / Compagnie 1 des Si, Caroline Grosjean / Compagnie Pièces détachées, Kaspar Tainturier / Une bonne masse solaire...

<sup>4</sup>Cirque Trottola, Christian Duchange / Compagnie L'Artifice, Martin Zimmermann / MZ Ateliers, Pierre Meunier / Compagnie La Belle Meunière, Jeanne Mordoj / Compagnie Bal ...

également attentifs aux œuvres les plus hybrides. La pluridisciplinarité mise en œuvre dans certains spectacles permet de décloisonner les publics (par exemple, les créations mêlant intimement musique et danse permettent d'amener un public mélomane à découvrir et apprécier la dimension chorégraphique d'un spectacle).

### **La musique**

---

La Scène nationale fait partie des rares établissements pluridisciplinaires du territoire national à proposer une large proportion de musique dans ses saisons (environ 50% des titres).

De l'association avec l'Orchestre Victor Hugo à une programmation de concerts de musique contemporaine, improvisée ou jazz, jusqu'à la programmation d'opéras, Les 2 Scènes proposent une réelle diversité des esthétiques et essaient de décloisonner les publics.

Cette identité forte fait de la Scène nationale un acteur important pour les artistes musiciens, compositeurs..., au croisement de multiples réseaux nationaux (opéra, centre de création musical, festival de jazz, ...) autant localement que nationalement.

### **L'art lyrique**

La Scène nationale de Besançon propose une programmation de théâtre musical et d'opéra ; chaque saison elle accueille en moyenne 3 à 4 spectacles lyriques dont au moins une production ou coproduction. La Scène nationale est totalement engagée dans le projet de La co[opéra]tive qu'elle a créée en 2014 avec 3 autres structures : les Scènes nationales de Quimper, de Dunkerque, auxquelles s'associent le Théâtre Impérial de Compiègne et, depuis 2019, l'Opéra de Rennes. Ce collectif partage la volonté commune de faire vivre l'opéra en France.

Il revendique une réelle exigence artistique tant pour la mise en scène que pour la direction musicale. Il s'engage à mettre en œuvre des créations dont le format technique et financier peut concerner un vaste réseau de diffusion du spectacle vivant en France et en Europe. Il s'emploie à développer des outils de médiation et à collaborer avec des ensembles instrumentaux et/ou vocaux constitués et indépendants. L'ambition de La co[opéra]tive est de consolider davantage sa structuration, son organisation et d'étendre ses membres à 3 structures supplémentaires. Dès 2020, l'Atelier lyrique de Tourcoing, dirigé par l'Orchestre des Siècles, deviendra membre. Il est envisagé d'accueillir la Scène nationale de Sète et celle de Bourges.

L'Orchestre Victor Hugo inscrit dans sa saison des projets lyriques non mis en scène et est un partenaire privilégié de la Scène nationale pour accompagner en fosse ou au plateau des productions lyriques invitées par Les 2 Scènes. Une convention<sup>5</sup> entre l'Orchestre Victor Hugo et Les 2 Scènes précise les modalités de partenariat entre les deux structures.

### **L'Orchestre Victor Hugo**

L'Orchestre Victor Hugo, dirigé par Jean-François Verdier, et la Scène nationale sont associés depuis 2013. Une grande partie de la saison de l'Orchestre (environ 7 concerts) est accueillie dans la saison des 2 Scènes. Grâce à cette association, la Scène nationale offre ainsi aux mélomanes et aux spectateurs plus « timides » la possibilité d'écouter à Besançon le grand répertoire de la musique symphonique.

Nous pensons le calendrier dans un équilibre des genres et des œuvres, et quand cela est possible, nous imaginons des dialogues entre les concerts de l'orchestre et d'autres rendez-vous de la saison. Régulièrement, nous nous engageons dans des projets participatifs avec l'Orchestre et en partenariat avec le CRR.

---

<sup>5</sup>La convention en cours concerne les années 2020/2023.

L'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté et la Scène nationale se donnent pour objectif de rendre cohérents et complémentaires à l'échelle du territoire les projets de chacune de ces institutions, de travailler à davantage de coopération, à inventer ensemble des nouveaux projets artistiques et à élargir leurs publics.

Une convention concernant les années 2020/2023 fixe les modalités de mise en œuvre des objectifs, les conditions artistiques, techniques et financières ainsi que le cahier des charges de la « résidence association ».

### **Le jazz et les musiques improvisées, la musique contemporaine**

La Scène nationale propose une véritable saison des musiques actuelles dites « jazz » ou « improvisées ». Depuis 2018, la Scène nationale construit avec un ensemble ou un artiste émergent, un parcours à travers plusieurs rendez-vous. Nous allons poursuivre ces focus<sup>6</sup> qui donnent une visibilité à un artiste et permettent au public de voyager dans différents projets de musique qui s'inventent aujourd'hui. Nous poursuivons des fidélités avec des artistes entre les saisons (Sylvain Rifflet, Noémi Boutin, Eve Risser...).

Un lundi par mois, au studio de l'Espace, le public est invité à un concert de musique expérimentale, improvisée, jazz, contemporaine, électroacoustique... Ces rendez-vous du lundi soir sont un véritable succès. Parmi ces programmes, l'un s'invente en partenariat avec Why note de Dijon sur la thématique de l'insertion professionnelle des musiciens de Bourgogne-Franche-Comté.

La Scène nationale souhaite poursuivre son partenariat avec l'association Cyclop Jazz Action en invitant un ou plusieurs concerts de l'artiste en résidence et en construisant une saison jazz cohérente à l'échelle de la ville (également avec la Rodia, SMAC) : Be Jazz. Une convention de partenariat précisera les modalités de nos collaborations (co-réalisations de concert, actions artistiques avec les artistes en résidence, communication...).

## **Le corps en jeu, sur les plateaux et hors les murs**

---

### **La danse, au plus près de notre quotidien**

Les dimensions du plateau de l'Espace, sa jauge (400 places) et son excellent rapport scène-salle en fait une des salles les plus adaptées pour la danse à l'échelle de la grande région.

La danse fait partie de l'ADN de la Scène nationale, il existe un public spectateur et amateur.

Sur les plateaux, nous invitons des chorégraphes qui représentent une diversité d'esthétiques, de courants, de générations, auteurs d'une écriture singulière, encore non connus du grand public, mais aussi figures marquantes de la danse contemporaine<sup>7</sup>. Nous portons une attention particulière aux chorégraphes français créateurs d'une identité forte de la danse qui poursuivent un travail exigeant<sup>8</sup>.

La Scène nationale mène un travail de repérage et d'accompagnement d'artistes émergents<sup>9</sup>, coproduit des œuvres chorégraphiques (d'artistes de la région et hors BFC). Une étroite collaboration avec la Compagnie Pernette permet d'être à l'écoute des projets qui s'écrivent dans le cadre des accueils au **studio de danse de la Friche artistique**. La Scène nationale échange très régulièrement avec **Viadanse, Centre chorégraphique national de Belfort, ainsi que les autres Scènes nationales de la région Bourgogne-Franche-Comté, le théâtre de Morteau** sur les artistes chorégraphes soutenus par chacune des structures (résidence, association, accueil studio, production déléguée...), afin d'élargir les potentiels soutiens et cercles de diffusion de chaque artiste et mettre en place des tournées territoriales cohérentes.

<sup>6</sup> Antonin-Tri Hoang, Noémi Boutin, Elodie Pasquier

<sup>7</sup> Maguy Marin, Anne Teresa de Keersmaeker, Les Ballets C de la B, François Chaignaud

<sup>8</sup> Dominique Brun, Georges Apaix, Mathilde Monnier

<sup>9</sup> Etienne Rochefort, Caroline Grosjean

Nous avons le désir de partager la danse d'aujourd'hui avec le plus grand nombre. Un des objectifs de cette CPO est de **multiplier les rencontres** avec la danse, dans toute sa diversité, **dans les salles et hors les murs**, de sortir la danse du cadre scénique, d'aller prendre l'air, de ré-enchanter l'espace quotidien. S'inscrivant dans des manifestations existantes, comme le festival Jours de Danse, organisé par la Compagnie Pernette ou nouant des partenariats avec des acteurs de la société civile (entreprises, associations), des structures publiques telles que le CHU... la Scène nationale invite des artistes à présenter des pièces hors les murs dans l'objectif de rassembler les publics. Dans un goût assumé pour le croisement des arts plastiques et du spectacle vivant, la Scène nationale noue une relation étroite avec le **Musée des Beaux-Arts** et avec le **FRAC autour de la danse**. Tous les deux ans la Scène nationale poursuit la programmation d'un temps fort de trois jours autour de la danse et du cinéma.

### **Le cirque, une longue histoire à Besançon**

Besançon et le Nouveau Cirque, c'est une histoire qui ne date pas d'aujourd'hui et qui perdure. Le Cirque Plume est un des grands ambassadeurs de la Franche-Comté. Compagnie fondatrice du Nouveau Cirque, elle a permis aux francs-comtois d'en suivre de près toute l'histoire. L'École du cirque Plume et la Scène nationale (Théâtre de l'Espace) ont également participé à cela. L'École du cirque Plume a initié à l'art de la piste de nombreux enfants qui, devenus adultes aujourd'hui, sont des spectateurs gourmands de cirque. Des artistes, enseignants de cette école (notamment Lan N'Guyen), ont formé de nombreux francs-comtois devenus artistes de cirque de notoriété nationale (Yoann Bourgeois, Julien Clément du Collectif Petit Travers...). La Scène nationale souhaite participer à cette belle histoire en permettant aux bisontins de continuer à avoir accès aux œuvres qui s'inventent aujourd'hui, en accompagnant les artistes de la région et au-delà dans la production de leurs spectacles.

Art populaire et fédérateur, le cirque se définit aussi par sa capacité à inventer. Le cirque contemporain se caractérise par sa forme et sa convivialité, par sa créativité, par l'introduction d'autres arts de la scène, par un fil narratif dans les spectacles. Le cirque contemporain permet en tout cela de garder un lien dynamique avec les autres disciplines du spectacle vivant, tout comme l'opéra.

Le cirque permet de toucher plus facilement le public éloigné des pratiques culturelles. La mise en jeu complète du corps, la place de la musique, la dimension collective de la « troupe de cirque » et la proximité entre les artistes et le public, sont autant d'éléments qui permettent, dans une stratégie de diversification et de développement des publics, de faire (re)venir des spectateurs dans les théâtres.

Les spectacles d'aujourd'hui se caractérisent par une grande diversité des esthétiques et des formes, souvent hybrides, transdisciplinaires et il est quelquefois difficile de parler de cirque, et uniquement de cirque (cirque-théâtre, inclassable...). Ceci ne concerne pas uniquement le cirque mais l'ensemble des disciplines du spectacle vivant. Le public est, davantage pour le cirque, dans l'attente de la magie du spectacle, du spectaculaire, de la prouesse technique.

Il est nécessaire de pouvoir présenter cette diversité de la création dans chacune des saisons et ainsi de voyager dans cette richesse toujours plus inventive.

Le chapiteau a un impact sur l'imaginaire et engendre un rapport spécifique entre les artistes et le public et entre les publics eux-mêmes. Nous souhaitons continuer à inviter des spectacles sous chapiteau qui permettent avec de longues séries de représentations, au bouche-à-oreille de fonctionner, moyen d'information le plus efficace pour les spectateurs. Cela montre bien l'importance de la relation aux publics et la nécessité d'un accueil spécifique et convivial (bar, restauration, traitement individualisé, écoute, recueil de paroles...) renforcé ici par l'attractivité du chapiteau, lieu de convivialité par excellence.

Que ce soit sous chapiteau, au Théâtre Ledoux ou à l'Espace, chaque spectacle de cirque est programmé en série : de 4 à 20 représentations par spectacle, par saison.

## Le théâtre et les formes pluridisciplinaires

---

### Echo du monde et brassage d'esthétiques

La Scène nationale souhaite inviter des artistes qui relatent le monde aujourd'hui et ouvrent des voies originales du point de vue esthétique ; des artistes qui font preuve d'un engagement citoyen. Le théâtre documentaire, des reconstitutions de faits divers, d'affaires médiatiques ou de procès..., trouvent régulièrement place dans les saisons à côté de spectacles qui proposent un regard plus poétique, critique, ludique sur le monde, les questions sociétales et environnementales et interrogent le spectateur (Philippe Quesnes, Milo Rau, Michel Schweizer, le GdRa, Collectif Rimini Protokoll, Massimo Furlan). C'est principalement autour de ce théâtre ancré dans le présent que la Scène nationale de Besançon et Le Théâtre Vidy-Lausanne ont développé un projet Interreg intitulé LaBe23 qui a débuté en 2019 et se terminera en décembre 2020. Les 2 Scènes et le Théâtre Vidy souhaitent développer un projet artistique et citoyen autour de l'environnement, dans le cadre du nouveau programme Interreg 2022.

C'est dans le domaine du théâtre que nous rencontrons le plus de **formes pluridisciplinaires**, de créations mêlant le théâtre à la vidéo, aux arts plastiques, au mouvement, à la marionnette ou aux objets animés, à la musique ou encore à la magie. Depuis de nombreuses années, la Scène nationale a développé un public curieux de ces formes pluridisciplinaires, qui voyagent de la marionnette au théâtre d'objet, au clown, à la danse théâtralisée, au cinéma-spectacle. C'est aussi dans ces formes pluridisciplinaires que nous trouvons le plus grand nombre de spectacles adaptés à l'enfance, la multiplicité des genres permettant une plus grande stimulation de l'imaginaire des enfants.

### En complémentarité et complicité

Dans un désir de travailler intelligemment, en complémentarité et non en concurrence à l'échelle de Besançon, la Scène nationale et le Centre dramatique national privilégient la mobilité des publics, l'allongement des séries et ainsi travaillent en grande proximité. Les calendriers de saison se montent dans des allers-retours quasi hebdomadaires entre les équipes, chacun veille à respecter le projet de l'autre et à ne pas proposer en même temps des spectacles qui attireraient, *a priori*, les mêmes publics. Les projets de partenariat s'anticipent : chaque saison, nous co-invitions un ou deux spectacles, voire coproduisons ensemble une création.

La Scène nationale offre une place dans sa saison à chaque création de Célie Pauthe, directrice du CDN, ce qui permet à ce dernier d'augmenter le nombre de représentations.

La Scène nationale souhaite profiter de la relation de confiance qui s'est installée entre les deux structures pour aller encore plus loin dans les partenariats possibles pour le bénéfice des artistes et des publics pour les années à venir. Deux axes pourraient se dégager :

- porter ensemble un temps fort spectacle vivant à Besançon ;
- proposer aux spectateurs un abonnement unique permettant de profiter de la programmation des deux structures ;

Au moment où nous finalisons la rédaction de ce projet artistique et culturel, l'équipe du CDN vient d'accueillir un nouveau secrétaire général, nous pourrions dès 2020 commencer à partager cette réflexion.

## Le cinéma, un art à part entière

---

La Scène nationale de Besançon fait partie des 22 scènes nationales répertoriées par le CNC comme salle de cinéma, elle est classée Art et essai et labellisée « Patrimoine et Répertoire ».

Cette spécificité oblige à penser la manière de faire « habiter » le cinéma au sein du projet global.

Les 2 Scènes défendent le cinéma comme domaine artistique au même titre que la danse ou le théâtre, ainsi la programmation cinématographique dépend de choix éditoriaux assumés par un programmateur salarié de la Scène nationale qui incarne pleinement le rôle d'exploitant dans les négociations avec les distributeurs ainsi que dans les instances régionales et nationales.

L'exploitation aux 2 Scènes tient compte du contexte local comprenant par ailleurs un multiplexe généraliste Mégarama Beaux Arts et le cinéma Piazza Victor Hugo, classé Art et essai.

Cependant nous souhaitons proposer des croisements et interactions entre les différents champs de l'art (carte blanche, ciné-concert, thématique, parcours pluridisciplinaire...).

La Scène nationale dispose de la petite salle du Kursaal mise à disposition par la Ville de Besançon environ dix jours par mois et un soir par semaine durant l'été, nous y développons la programmation art et essai. Nous utilisons la grande salle de l'Espace pour accueillir les écoles, les lycéens et durant chaque période de vacances scolaires (exceptés Noël et été) les familles sur environ 10 semaines par saison.

Dans le cadre de cette CPO, nous souhaiterions que la possibilité d'agrandir l'Espace soit étudiée et discutée entre les partenaires (CNC, Préfecture, DRAC, Ville de Besançon) afin de construire une salle de cinéma de 200-250 places ainsi qu'une salle d'activités dont le projet, bien qu'orienté vers la jeunesse et les familles, offrirait la possibilité d'élargir les publics de la programmation Kursaal en projetant certains films également à l'Espace.

La Scène nationale privilégie et favorise les découvertes, et cela en croisant tous les genres, toutes les formes, en proposant de parcourir l'histoire du cinéma, s films les plus anciens à ceux qui s'inventent aujourd'hui ; nous construisons des événements de cinéma, tels qu'un festival mensuel, avec huit à dix films très différents, des invités, des ateliers, des leçons de cinéma, des expositions, des présentations de films et de cycles. Les programmes au Kursaal sont construits autour d'une thématique et/ou d'un réalisateur, ils déroulent un sujet, font le tour d'une œuvre, rendent compte d'un mouvement, d'un engagement.

Dans un exercice où le nombre de propositions filmiques se comptent par centaine, dans une époque où la médiatisation et le marketing tendent à influencer considérablement les goûts du public, la programmation cinématographique est un exercice délicat.

### **Fenêtre ouverte sur le cinéma.**

Que ce soit dans le domaine du cinéma ou du spectacle vivant, la politique des publics est unique au sein des 2 Scènes, elle place l'expérience collective de spectateur ainsi que la médiation au cœur de sa démarche. Chacun de nos programmes cinématographiques s'inscrit dans une envie forte d'accompagner au mieux ces propositions, en les présentant, en les animant, ou en invitant des intervenants à le faire. Ces temps de transmission du savoir cinématographique sont ouverts à tous. Ils s'inscrivent dans la tradition de l'éducation populaire et du mouvement des ciné-clubs et démontrent que la salle de cinéma reste un formidable lieu d'apprentissage et d'émancipation. Ils sont encadrés par des intervenants (critiques de cinéma, universitaires, cinéastes) qui viennent partager et développer leurs analyses filmiques et leurs savoirs cinématographiques. Ils donnent souvent lieu à des instants de convivialité et sont l'occasion de partenariats avec des associations ou institutions du territoire comme le Groupe Poursuivre, l'Acid (Association du cinéma indépendant pour sa diffusion), l'association Latino América (Cinéma d'Amérique Latine), l'association Palestine Amitié (Palestine Intime), Les Poètes du jeudi (Cinéma et poésie), l'Université de Franche-Comté, le Centre dramatique national.

### **Le cinéma, vecteur de croisement ; Le cinéma comme prolongement**

Des passerelles sont régulièrement pensées entre spectacles vivants et 7ème art. Elles suscitent pour le public, par le brassage des esthétiques et des formes de pensées, un désir de découverte. La projection en salle offre un prolongement évident, et s'affirme comme lieu d'un dialogue constant entre les différentes formes d'arts et le public.

Le **ciné-concert** conjugue deux champs artistiques distincts : d'une part la projection d'un film, de l'autre l'exécution en direct d'une pièce musicale. À l'époque où le cinéma était muet, ce dispositif fréquent répondait à une nécessité technique ; aujourd'hui, le ciné-concert est devenu un genre artistique à part entière. De nombreux compositeurs contemporains ont largement contribué à réhabiliter cette forme en proposant au public une expérience sensorielle unique. Nous accueillons 2 à 3 ciné-concerts par saison (à destination du tout public, des enfants et des familles). C'est l'occasion de varier les esthétiques musicales (jazz, classique, baroque, rock, pop...).

Grâce au développement du numérique, de nombreux artistes inventent des formes spectaculaires où le cinéma est au cœur du dispositif scénique. Ces spectacles trouvent leur place dans les saisons (La Cordonnerie, Le Collectif Mensuel...).

D'autres passerelles entre le cinéma et le spectacle vivant trouvent leur place dans la programmation : La **carte blanche** confiée à un artiste associé permet d'inviter les spectateurs à découvrir l'univers d'un artiste, de mieux comprendre son parcours et ses influences ; le rendez-vous biennal Danse et cinéma ; le rendez-vous mensuel Ciné-scène qui propose, dans le cadre de la programmation au Kursaal la projection d'un film (récent ou de patrimoine) en lien direct avec un artiste de la scène.

Dans le cadre de cette nouvelle CPO, la programmation cinématographique sera également témoin des questionnements intimes ou sociétaux liés à la **thématique de l'Anthropocène**. Le programmateur cinéma explorera et développera ce champ nouveau en lien avec les créateurs, les acteurs scientifiques et associatifs du territoire. D'autres thématiques pourront être développées dans le cadre de partenariats avec des structures du territoire (ex : Temps fort Irak en lien avec le CDN - *Le Fait divers* avec la Médiathèque et le Musée des Beaux-Arts).

### **Le classement « art et essai » et le label « patrimoine et répertoire »**

La polyvalence des lieux et les contraintes calendaires nous ont conduits à tracer de nombreuses perspectives inédites dans la manière de construire le programme et de fidéliser les publics, en conquérant de nouveaux. A programmation identique (ou comparable), les chiffres de fréquentation de la Scène nationale sont bien supérieurs aux chiffres nationaux. La défense du classement « art et essai » et l'obtention des labels répondant largement à la logique du nombre, la Scène nationale souhaite réaffirmer l'objectif de maintenir son classement « art et essai » malgré un nombre de séances limité, sachant que le classement exige au minimum 300 séances annuelles.

## **Au-delà des genres artistiques**

---

### **La jeunesse, découverte et partage**

---

La Scène nationale consacre une large part de son activité cinéma et spectacle vivant à la **jeunesse et aux familles**, sur le temps scolaire (à destination des élèves des écoles maternelles et élémentaires, des collégiens, des lycéens et des apprentis) et hors temps scolaires dans le cadre des Vacances au cinéma, des week-ends ou soirées. Nous invitons les plus jeunes spectateurs à vivre leurs premières expériences cinématographiques ou de

spectacles vivants dans les meilleures conditions (choix des œuvres adaptés à l'âge, accueil chaleureux et ludique, atelier, goûter).

En ce qui concerne le spectacle vivant, la programmation s'adresse à tous « à partir de », ainsi les spectacles sont souvent proposés aux heures habituelles en soirée et bien souvent le nombre de représentations hors temps scolaires approche celui des représentations scolaires.

Le spectacle jeune public n'est pas considéré comme une discipline à part entière (bien qu'elle ait des spécificités propres), nous veillons à ce que la programmation reflète la diversité des champs artistiques pour que les enfants puissent découvrir le théâtre, la danse, le cirque, l'opéra ou encore la musique sur les plateaux des 2 Scènes.

L'activité jeunesse a naturellement trouvé sa place à l'Espace, les enfants de la ville de Besançon et des campagnes environnantes viennent régulièrement dans le quartier de Planoise. C'est aussi grâce au travail de l'équipe qu'une relation forte s'est tissée avec les enfants, les familles et les enseignants du quartier de Planoise.

Faute de salle dédiée au cinéma, cette activité ne peut malheureusement plus se développer, la salle étant utilisée pour la programmation spectacle tous les jours en dehors des 10 semaines réservées au cinéma (dont les vacances). La Scène nationale n'est donc pas en capacité d'accueillir les dispositifs École et Collège au cinéma. L'équipe de la Scène nationale a alors fait le choix depuis des années de privilégier la qualité des propositions et la relation humaine avec les habitants du quartier. On peut d'ailleurs se réjouir de voir de plus en plus de planoisiens (enfants et famille) fréquenter l'Espace.

Au moment où Planoise obtient le label Cité éducative, le projet de construction d'une salle dédiée au cinéma prendrait tout son sens et pourrait permettre d'accueillir l'ensemble des dispositifs d'éducation à l'image.

### **Programmation thématique : L'Anthropocène**

---

Le contexte sociétal et environnemental actuel nous invite à **réinterroger le sens du progrès**. Nous sommes au bord d'un basculement. La crise du système terrestre à laquelle l'humanité fait face en cette ère géologique de l'**Anthropocène**, une ère où l'homme devient, telle une force géologique, capable de bouleverser les équilibres vitaux de notre planète, doit nous entraîner nécessairement dans un changement social radical plus attentif à l'homme et aux territoires.

La Ville de Besançon et la Région Bourgogne-Franche-Comté ont axé en partie leur communication sur la qualité de vie, la nature et l'environnement ; récemment sacrée « capitale française de la biodiversité », Besançon a vu naître sur son territoire des figures essentielles de philosophes, penseurs de réformes économiques, sociales et humaines nécessaires pour assurer une vie meilleure pour l'humanité.

Ce nouveau projet artistique et culturel entend **contribuer aux réflexions sur les questions sociétales et en particulier à la compréhension des enjeux de l'Anthropocène**.

Le 36ème Congrès géologique international, qui étudie la question depuis 2012, pourrait en 2020, valider une nouvelle étape dans la vie de la Terre et officialiser, sur l'échelle des temps géologiques, notre entrée dans l'Anthropocène. Désormais les êtres humains sont devenus la première cause de transformation de la Terre. Source d'une grande anxiété chez les uns - notre monde n'est-il pas en train de s'effondrer ? - ou d'espoirs prométhéens chez d'autres - si l'humanité est capable de détruire sa planète, n'est-elle pas aussi capable de la réparer grâce à la géo-ingénierie, voire d'aller en conquérir une autre ? -

l'Anthropocène nous place au-devant de temps incertains et nous oblige à réinterroger radicalement notre regard sur le « progrès », comme notre conception du « sens de l'histoire ». Il bouscule aussi une vision occidentale du monde qui sépare « nature » et « culture ». Se faisant l'écho de nos questionnements intimes ou sociétaux, les artistes abordent à leur manière ces sujets et nous permettent de faire l'indispensable pas de côté ! C'est l'objet d'un thème ANTHROPOCÈNE qui débute dès la saison 2019/2020 avec plusieurs spectacles, une installation, un cycle cinéma, une soirée conférence/performance et un atelier. Pour cette première édition, « Habiter les possibles », nous nous interrogerons plus particulièrement sur les notions d'autochtonies et les différentes manières d'habiter la terre.

Ce cycle permettra également aux 2 Scènes de programmer et de produire des formes au croisement des arts et des sciences.

Afin d'assurer une réelle pertinence scientifique et artistique sur le sujet de l'anthropocène, la Scène nationale constitue un **Comité scientifique et artistique** : une instance de réflexion, de consultation et de proposition s'agissant des actions de la Scène nationale liées à la thématique de l'anthropocène. Il est composé d'une dizaine de membres issus des domaines de la recherche universitaire en sciences naturelles et en sciences humaines, de l'édition, de la médiation, de la mise en scène, de la critique ou encore de la programmation.

Michel Magny directeur de recherches au CNRS laboratoire Chrono-environnement de Besançon et Claire Dupouet, directrice de La Fabrikà, Campus de la Bouloie à Besançon ont intégré ce comité en novembre 2019.

### **Programmation hors les murs**

---

Depuis la fusion, le projet invite le public à se déplacer entre l'Espace et le Théâtre Ledoux et réciproquement, entre le centre-ville et les différents quartiers de Besançon. En proposant régulièrement des spectacles sous **chapiteau** et un spectacle hors les murs en guise d'**ouverture de saison** au mois d'octobre (sur une durée de deux à trois semaines), nous rassemblons un public très divers et le rendons curieux du reste de la programmation.

Dans le cadre de cette convention, la Scène nationale souhaite à présent développer son action à l'échelle de l'Agglomération et du bassin de vie, dans un état d'esprit d'échange et de co-construction avec les collectivités et les acteurs du territoire.

### **Le Grand Besançon Métropole & au-delà**

La Scène nationale souhaite développer avec le Grand Besançon Métropole un projet artistique et culturel autour de quatre axes : la présence d'artistes sur le territoire de l'agglomération, la mobilité des publics, l'axe franco-suisse, les outils de la Scène nationale.

Notre objectif est d'imaginer des projets de territoire à même de « transformer » les pratiques et les regards. Le rôle de la Scène nationale sera d'accompagner les acteurs locaux (politiques, associatifs, éducatifs), d'être en capacité d'animer et de nourrir le projet pour le rendre plus autonome dans le temps. Cela se fera en cohérence avec les projets cultures déjà existants sur la Communauté urbaine.

Dans un premier temps (saison 19-20), le projet de coopération transfrontalière LaBe23, imaginé et conçu conjointement par le Théâtre Vidy-Lausanne et Les 2 Scènes vise à démultiplier les capacités de rayonnement et d'irrigation de formes artistiques produites sur le territoire franco-suisse. (voir page 29) Dans ce cadre, la Scène nationale accueille la

compagnie La Cordonnerie dans une version extérieure du spectacle *Hansel et Gretel*. Ce spectacle tournera en caravane en juin 2020 pour 9 représentations, dont 6 sur le Grand Besançon Métropole (1 à Besançon dans le quartier Planoise, 1 à Nancray, 1 à Dannemarie-sur-Crète, 1 à Serre-les-Sapins, 1 à Devecey) et 3 au-delà de Grand Besançon Métropole (1 à Cramans dans la Communauté de communes du Val d'Amour, 1 à Ornans dans la Communauté de communes de Loue-sur-Lison, 1 à Gendrey, dans la Communauté de communes Jura Nord).

Nous démarrerons cette expérimentation dans une relation directe avec les communes et communautés de communes en envisageant sa modélisation petit à petit avec les partenaires.

Nous sommes convaincus de la nécessité d'élargir le territoire d'action des 2 Scènes, mais cela ne doit pas se faire au détriment de ce qui se fait sur Besançon, ni de la qualité de notre action. Les questions liées à l'organisation de l'équipe et à la charge de travail supplémentaire ne doivent pas être ignorées.

Cette convention pluriannuelle d'objectifs nous offre le temps nécessaire pour partager, avec l'ensemble des partenaires et l'équipe, les objectifs, penser leur mise en œuvre, l'organisation interne et mettre en adéquation les budgets.

## II. SOUTIEN À LA CRÉATION ET ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

La qualité des équipements techniques (deux plateaux, un atelier décors et un atelier costumes, un studio), le professionnalisme et les valeurs humaines développés par l'équipe font de la Scène nationale de Besançon un partenaire important et de qualité pour l'accompagnement des artistes et techniciens en région et sur le territoire français. Les problématiques en région Bourgogne-Franche-Comté ne sont pas différentes d'ailleurs en France : la fragmentation des apports en production et la difficulté à sortir de sa région sont récurrentes. De manière générale, la problématique de la diffusion des œuvres reste très importante, toutes disciplines confondues. Un des axes que défend la Scène nationale pour contribuer à améliorer la diffusion des œuvres nouvelles est d'inscrire son action dans les réseaux culturels.

La Scène nationale invite des artistes ou des ensembles dont les créations et l'implication sur le territoire vont croiser les enjeux de l'ensemble du projet artistique et culturel.

C'est aussi l'identité de la Scène nationale qui ressort de cet engagement et des choix artistiques opérés. Nous proposons de poser un cadre à ces projets de résidence de création et de médiation dans l'objectif de les **valoriser** le mieux possible auprès de nos partenaires, des habitants et des publics.

### Une maison pour les artistes

---

C'est dans le partage et l'accompagnement du risque artistique que se fonde la différence entre coproducteur et simple financeur. La Scène nationale est un véritable interlocuteur, à la fois bienveillant et critique, tout au long du processus de création. Un soutien avisé et engagé, une présence solide et des équipes mobilisées, une confiance, une réactivité de décision face à l'évolution du projet, une capacité à défendre le projet dans le milieu professionnel sont autant d'aspects que les équipes artistiques sont en droit d'attendre de la Scène nationale de Besançon. La Scène nationale défend cela depuis de nombreuses années et souhaite poursuivre ce travail précieux pour les artistes ; nombreux sont ceux qui ont bénéficié de cet accompagnement.<sup>10</sup>

### **Des moyens, du temps, des espaces, des compétences**

---

Une production artistique est la création d'une œuvre intégrant l'ensemble du processus artistique et économique, allant de sa conception (recherche, expérimentation et écriture) à sa diffusion, dans toute la diversité de ses formes et la pluralité de ses esthétiques. Une œuvre contribue ainsi à la transmission ou au renouvellement des répertoires, à l'évolution des dites formes et expressions artistiques. C'est en ce sens que cette mission s'inscrit aujourd'hui dans le cahier des charges des Scènes nationales.

Les 2 Scènes portent une attention particulière :

- aux jeunes équipes artistiques de la région<sup>11</sup> et d'ailleurs, les 2 Scènes sont un partenaire privilégié des dispositifs existants sur le territoire régional tels que *Émergence* porté par la Ville de Besançon ou encore les *parrainages* accompagnés par la Région Bourgogne-

---

<sup>10</sup> Ambra Senatore, Charlotte Nessi, Boris Gibé, Dominique Brun, Céline Schnepf, Jeanne Mordoj, ...

<sup>11</sup> Jean-Charles Gaume - compagnie Inhérence, Kaspar Tainturier-Fink - compagnie Une bonne masse solaire, Yngvild Aspeli - compagnie Plexus Polaire, Mathilde Roy - Muchmuche company...

Franche-Comté.

- au soutien des différentes esthétiques (danse - cirque - lyrique - transdisciplinaire)
- au soutien de la production de spectacles jeune public
- à l'égalité des moyens de production entre les hommes et les femmes.

Le budget de la Scène nationale intègre le maintien de moyens suffisamment importants pour la coproduction (environ 20% du montant des achats de spectacles). Les plateaux sont mis à disposition des équipes au minimum 15 semaines par saison. L'équipe des 2 Scènes (la directrice, l'adjointe à l'artistique et la responsable administrative) accompagne la compagnie (l'artiste et le chargé de la diffusion, s'il existe) pour le montage administratif et budgétaire d'une production, pour le repérage du travail de l'artiste et le développement de la diffusion. Ce travail est précieux et s'adapte à chaque projet.

### **Un accompagnement technique**

La Scène nationale dispose d'une équipe technique permanente qualifiée, d'un atelier de construction décors et d'un atelier costumes ce qui en fait un outil important pour accompagner les artistes en création. Cet accompagnement, à l'occasion des résidences de création, est une dimension partenariale et collaborative particulièrement recherchée à travers la mise à disposition des ressources techniques et matérielles permettant la construction d'un décor, la réalisation des costumes, la création lumière et la création sonore, l'accessibilité du plateau, la souplesse des horaires, la qualité et l'investissement de l'équipe technique et, bien sûr, l'adaptabilité au projet.

C'est un axe très important de l'activité des 2 Scènes et compte tenu des retours très positifs et des besoins manifestes, nous souhaitons le poursuivre.

## **Des résidences au long court**

---

### **Orchestre Victor Hugo Franche-Comté**

Dans le cadre de l'association entre Les 2 Scènes et l'Orchestre Victor Hugo, nous avons choisi de développer pour les quatre années à venir :

- la relation de l'Orchestre aux habitants de Planoise,

À partir de septembre 2020, la Scène nationale invite l'Orchestre à jouer le concert programmé dans le cadre du Festival international de musique (d'ouverture ou de clôture) la veille, à l'Espace, lors d'une soirée réservée aux habitants. Nous souhaitons offrir aux planoisiens une ouverture de saison en musique et un moment de convivialité.

Dès le printemps 2020, la Scène nationale et l'Orchestre proposent aux associations ou aux entreprises du quartier d'accueillir une 'Pause dej', forme de médiation donnée jusqu'à aujourd'hui au Théâtre Ledoux chaque mois, en amont du concert.

- la relation aux étudiants. Il est question de proposer chaque année un concert spécial étudiants, en invitant le public à venir déguisé au concert et de poursuivre par un « after » où les musiciens de l'orchestre seraient invités à performer avec un DJ, ou un musicien de la scène musicale actuelle.

- des formes de médiation qui pourraient nous permettre de faire découvrir l'Orchestre aux habitants de l'agglomération et des campagnes telles que la 'Pause dej'. Nous envisageons de mettre en place un bus qui amènerait régulièrement les habitants au concert de l'Orchestre.

### **Laurie Cannac**

La Scène nationale de Besançon et La Minoterie, scène conventionnée d'intérêt national - art, enfance, jeunesse à Dijon, invitent Laurie Cannac, marionnettiste, directrice artistique

de la compagnie Graine de vie, installée en BFC, dont les créations s'adressent à l'enfance et à la jeunesse. Une convention tripartite est rédigée et détaille les axes du projet, sa durée et les engagements de chacun.

Les créations et l'implication sur le territoire de la compagnie vont croiser et nourrir les enjeux et l'ensemble du projet artistique et culturel des deux structures culturelles. Cette association a lieu à un moment judicieux dans le parcours de Laurie Cannac et doit permettre le développement ultérieur des activités de la compagnie.

Entre 2018 et 2021, ce double partenariat permettra d'offrir à l'artiste les conditions adaptées de recherche, d'expérimentation et de création de deux formes d'un spectacle (l'une en milieu scolaire - l'autre sur un plateau) ; de proposer et d'organiser la rencontre avec les populations à travers la diffusion des œuvres déjà créées et nouvelles, d'inventer des projets d'éducation artistique et de transmission.

Nous veillons à impliquer Laurie Cannac et les équipes des deux structures culturelles dans les projets (participation à la programmation, mise en relation avec des partenaires du territoire).

Nous organisons des échanges concertés et complémentaires entre les trois structures, dans un état d'esprit de partenariat, destiné à accompagner le repérage du travail de Laurie Cannac et le développement de la diffusion.

### **Michel Schweizer**

En ces temps où « les gens souffrent beaucoup du manque de relations simples pures, sans inquiétude » (Marina Abramovic), l'artiste doit aujourd'hui, pour Michel Schweizer, en plus du langage de la discipline qu'il développe et de la pédagogie qui l'accompagne, être davantage à l'écoute du monde sur les terrains sociologique, anthropologique et philosophique et trouver les moyens créatifs d'en restaurer ses attraits. Ce sont ces quelques mots qui ouvrent l'association avec Michel Schweizer pour les saisons 2019/2020, 2020/2021.

Ensemble, nous interrogerons la place de la jeunesse dans une structure culturelle telle qu'une scène nationale et travaillerons ensemble pendant deux ans à l'organisation de *Nos futurs*, un événement pour lequel de jeunes Bisontins de 15 à 20 ans se verront confier, sur la base d'une compréhension mutuelle, la programmation de tout un week-end de festivités. Les précédentes créations de Michel Schweizer ont été présentées sur les scènes bisontines et nous accompagnerons et accueillerons la prochaine création dans les saisons 2019-2020 et 2020-2021.

### **A l'échelle de la région et au-delà**

---

Un renouvellement important des directions des Scènes Nationales à l'échelle de la région est en cours. Les 2 Scènes sont proactives pour œuvrer ensemble (Scènes nationales, CDN, CCN, Scènes conventionnées, Festivals...) à la production et à la diffusion d'œuvres nouvelles sur le territoire.

Par ailleurs, le projet **favorisera la circulation des œuvres sur tout le territoire régional**, quel que soit leur domaine artistique. En collaborant avec les différentes structures (ces échanges se font régulièrement avec Scènes du Jura autour du cirque et de la musique, La Filature à Mulhouse autour de la danse, Ma Scène nationale autour de la danse et de l'Orchestre Victor Hugo, la Fraternelle de Saint-Claude et le Festival Météo autour du jazz, le CDC de Dijon autour du Festival Art Danse, avec le CCN de Belfort autour des artistes associés ou des productions de Viadanse, la Minoterie autour du jeune public, avec Césaré, Centre de création musicale de Reims, avec le Centre Dramatique de Dijon autour du

Festival Théâtre en Mai... et se feront également avec la Scène nationale de Chalons-sur-Saône) de manière à mettre en place des tournées cohérentes, nous pourrions réduire sensiblement les coûts des frais annexes (voyages et transports), bénéficier d'aides fléchées spécifiquement sur ces tournées et augmenter ainsi le nombre de dates de représentations. L'Onda, ainsi que les agences culturelles de certaines régions favorisent en effet la collaboration entre différentes structures d'un même territoire en prenant en charge tout ou partie des frais d'approche d'un spectacle lorsqu'il s'inscrit dans une tournée concertée.

## **Travailler en réseaux à l'échelle nationale et internationale**

---

La Scène nationale est impliquée au sein de la co[opéra]tive, dans les dispositifs déjà existants comme Quint'Est et, à l'échelle internationale, dans une relation privilégiée avec la Suisse<sup>12</sup>.

### **La co[opéra]tive**

La Scène nationale poursuit son investissement au sein du collectif de production la co[opéra]tive en produisant des oeuvres lyriques exigeantes, en capacité de tourner sur le territoire français et étrangers dans des lieux autres que les temples de l'opéra. Elle y engage des moyens financiers (50 000 € par an), des moyens techniques (un atelier de construction décors et costumes) et humains en impliquant l'ensemble de l'équipe dans ce projet (de l'administration à la médiation). Après 5 ans d'existence et de projets nés d'une nécessité et de désirs partagés, cette nouvelle CPO correspond au besoin de structurer nos bonnes pratiques. Ce projet apportant une partie des réponses aux problématiques de la production et de la diffusion de la musique à l'échelle nationale, l'État a le désir d'accompagner cette structuration.

### **L'axe franco-suisse**

Les 2 Scènes et le Théâtre Vidy-Lausanne se sont lancés dans la réflexion et la mise en oeuvre concrète d'un projet en commun, porté par le dispositif européen Interreg France-Suisse et couvrant la période 2018-2020. Ce dernier repose sur la mutualisation des moyens, ressources et réseaux et comporte trois axes dont l'axe principal est le soutien à la création artistique franco-suisse. LaB e23 est conçu comme un projet pilote, qui est soutenu par le programme européen de coopération transfrontalière Interreg France-Suisse 2014-2020 et a bénéficié à ce titre d'un soutien financier du Fonds européen de développement régional (FEDER) de 566 324,20€.

#### **LaB e23, un projet de coopération culturelle transfrontalière**

À l'instar de la route européenne E23 qui connecte Besançon et Lausanne, ce projet se veut une passerelle entre Les 2 Scènes et le Théâtre Vidy-Lausanne pour augmenter l'offre et développer le secteur culturel franco-suisse grâce à la mutualisation de moyens, ressources et réseaux :

- 9 spectacles coproduits et diffusés
- 4 cycles de formation de médiation partagés
- 4 outils spécifiques de médiation co-conçus
- 1 étude comparée de pratiques culturelles
- 1 stratégie de communication partagée

Cette coopération culturelle transfrontalière, nouvel axe de développement et de visibilité pour Les 2 Scènes, sera poursuivi après 2020.

---

<sup>12</sup>À titre d'exemple, Laurie Cannac, associée aux 2 Scènes présentera son prochain projet artistique devant des professionnels lors de la biennale de la Marionnette de Neuchâtel en novembre 2019 ; la prochaine création de Jean-Charles Gaume soutenue par la Scène nationale durant trois ans fait partie des projets sélectionnés par Quint'Est en 2020.

### **Extra pôle, un projet émanant des acteurs du territoire**

Le Cirque Plume va donner ses dernières représentations à Besançon, à l'automne 2020. La Scène nationale est mobilisée avec les Scènes du Jura, Cirqu'onflex, le Château de Monthelon, La Transverse, lieu de résidence arts de la rue et cirque à Corbigny (58), Bo.Fé.Ma., Service culturel du CROUS BFC (21 & 25) pour ensemble poursuivre cette belle histoire, et structurer sur le territoire la filière du cirque. Ce travail pourrait voir aboutir la création d'un pôle national cirque en Bourgogne-Franche-Comté. Cela devrait permettre de développer la présence des artistes de cirque sur le territoire et des œuvres en fabrication ou en diffusion, de mieux accompagner les artistes en création dont ceux de la région Bourgogne-Franche-Comté, proposer des temps forts à l'échelle de la grande région et de valoriser des spécificités régionales telles que le cirque équestre.

### III. ENGAGEMENT CULTUREL, TERRITORIAL ET CITOYEN

Nous souhaitons, dans ce nouveau projet artistique, développer notre action à l'intention de **la jeunesse**, depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte. Pour cela la Scène nationale proposera aux enfants et à la jeunesse, de rêver, de se poser des questions, de mesurer l'immensité du monde, de développer des opinions propres, d'imaginer son devenir. Que les publics de la jeunesse puissent se dire qu'il est possible, quoi qu'il arrive, de traverser sa vie « en gardant intacte une forme d'enchantement et de joie » (Wajdi Mouawad).

C'est ce fil de la jeunesse, que nous tirons pour tisser **une relation privilégiée avec les habitants du quartier Planoise**, toucher directement les enfants à travers l'école, les ateliers théâtre et chant, mais également réussir à étendre la relation à la famille.

Les projets développés par l'équipe s'attacheront à faire des théâtres et cinémas **des lieux de vie ouverts** sur la cité, en renforçant les liens avec les publics de proximité, avec les associations actives sur Besançon et en **favorisant la participation du public à la vie de la maison**.

Considérant ces objectifs, la Scène nationale a fait le choix à l'automne 2018 de réorganiser et de renforcer le service médiation et relations avec les publics. Il compte désormais quatre chargées de relations avec les publics, une chargée de billetterie responsable de l'accueil du public et un responsable du service. À cela, il faut ajouter une personne dont une partie de son travail est dévolue à l'éducation à l'image ainsi qu'une responsable cinéma jeunesse.

#### La jeunesse

---

La Scène nationale propose par son action en faveur de la jeunesse des alternatives à la dématérialisation généralisée de la consommation culturelle et lutte contre le nivellement esthétique qui lui est souvent lié. Les 2 Scènes inventent des outils de médiation et d'éducation artistique et culturelle pour aller au contact des publics de demain, sans démagogie ni simplisme, pour leur donner des clés de compréhension, éveiller leur curiosité et leur permettre des ouvertures sur des champs insoupçonnés au regard du courant dominant.

#### ***Nos futurs, les jeunes prennent les commandes et occupent l'espace***

---

Durant cette CPO, nous ferons l'expérience de construire un évènement avec des jeunes planoisiens de 14 à 20 ans. Nous travaillerons ensemble pendant deux ans à l'organisation de *Nos futurs* ; ces jeunes se verront confier, sur la base d'une compréhension mutuelle, la programmation de tout un week-end de programmations artistiques et culturelles et de festivités.

Le quartier de Planoise va très prochainement entrer dans une phase de rénovation urbaine importante. Il nous a semblé pertinent d'accompagner cette restructuration physique des lieux par un projet d'action culturelle ambitieux mettant l'humain en son cœur, à l'instar du travail de Michel Schweizer. L'artiste Marina Abramovic dit que "les gens souffrent beaucoup du manque de relations simples, pures, sans inquiétude". Un théâtre

est pour Michel Schweizer l'endroit idéal pour parer à ces carences. Pour y parvenir, en plus de son travail artistique, un artiste se doit d'être à l'écoute du monde sur les terrains sociologiques, anthropologiques et philosophiques. C'est le pari que nous faisons avec *Nos Futurs*.

Au cours de nombreux ateliers, Michel Schweizer, aidé par des artistes et intellectuels associés, guidera les jeunes dans la formalisation de leurs projets. Ils feront entendre leurs points de vue sur le monde. Cette équipe aura à la fois un rôle de formateurs pour les jeunes et un rôle de dramaturges. Ils interrogeront autant que nécessaire les jeunes « artistes » sur le sens de leurs propositions. Ils seront des accoucheurs de pensées, en lien étroit avec l'équipe des 2 Scènes (artistique, communication, médiation, technique...). L'ensemble des projets d'action culturelle touchant cette tranche d'âge sera concerné par *Nos Futurs*.

Le projet est mené en étroite collaboration avec les partenaires de la Scène nationale (la Maison de Quartier Nelson Mandela de Planoise, les éducateurs de prévention de l'ADDSEA, l'Éducation nationale (enseignants des collèges et lycées du quartier), l'association PARI, Bien Urbain, Radio Campus, le FRAC, le Musée des Beaux-Arts, La Fabrikà...).

Pour réaliser *Nos Futurs*, la Scène nationale ira chercher des financements extérieurs (Politique de la Ville, Fondation de France...).

### **Éducation artistique tout au long de la scolarité**

---

L'éducation artistique en milieu scolaire accompagne des jeunes de la maternelle au lycée. Elle est une étape fondamentale pour l'accès à l'art et à la culture et l'émancipation de chaque individu.

Les dispositifs d'éducation artistique contribuent à la formation des spectateurs de demain. Ces moments, ouverts à tous, replacent, avec force, la salle de cinéma, le théâtre comme lieu de culture, d'art, de rencontres, de débats et de dialogue, au-delà de tout savoir académique ou institutionnel.

Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de penser la sortie au cinéma ou au spectacle comme une première fois pour chaque enfant, d'être attentif à la qualité de l'accueil (en amont de la sortie, à l'arrivée dans le lieu et après la représentation) ; que ce moment soit chargé d'humanité et de bienveillance. Cela concerne les représentations scolaires et les séances hors temps scolaire pour toute la famille (environ 6 spectacles par saison et les Vacances au cinéma).

La Scène nationale **privilégie et favorise la rencontre avec des artistes** (dans les établissements scolaires ou aux 2 Scènes. Dès que cela est possible, l'équipe tente **d'intégrer la famille dans les projets** construits avec les écoles maternelles et primaires et est attentive à ce que **l'éducation à la citoyenneté** soit transversale à l'ensemble des projets.

La Scène nationale souhaite participer à la **formation et à la sensibilisation des acteurs de l'éducation artistique** (enseignants et artistes), développer des **ressources pédagogiques et documentaires** en privilégiant des formes innovantes. La Scène nationale souhaiterait bénéficier d'heures de mise à disposition d'un enseignant. Elle en fera la demande auprès du Rectorat dès 2020.

L'équipe répond aux missions d'éducation artistique en s'appuyant sur l'école du spectateur, des dispositifs existants et en proposant des projets en partenariat avec des enseignants et des artistes pour aller à la rencontre des jeunes dans les établissements bisontins et au-delà.

**Une école du spectateur** : La Scène nationale ne peut et ne pourra pas répondre à toutes les demandes, elle décide donc de la répartition suivante :  
Pour les écoles maternelles et primaires : 25% Planoise / 25% Besançon (hors Planoise) / 50% hors Besançon  
Pour les collèges et les lycées : l'équipe privilégiée l'accueil des classes lors des représentations tout public en limitant leur proportion en fonction de chaque spectacle.

### **Des projets pré-écrits par l'équipe des 2 Scènes et proposés aux enseignants du territoire**

Pratiques, rencontres et connaissances : trois piliers d'une éducation artistique et culturelle dont l'enjeu est pour les enfants et les jeunes de s'approprier le plus largement possible les arts et la culture sur leur temps scolaire.

- **Les Parcours culturels, organisés par la Ville de Besançon** concernent les enfants du primaire et à partir de la rentrée 2020 également les maternelles. La Scène nationale s'inscrit naturellement comme un partenaire important des « parcours culturels » en proposant, chaque saison, au moins 4 parcours en lien avec les disciplines phares de la Scène nationale, cirque, danse, voix, cinéma pour concerner au minimum 12 classes. Ces parcours intègrent une sortie au spectacle ou au cinéma, un temps d'expérimentation personnelle, et un temps de partage de savoir.

- **Les résidences territoriales d'éducation artistique et culturelle** font l'objet d'appel à projet de la part de l'État qui propose à des structures culturelles et des établissements de s'engager dans un projet plus durable dont le cœur est la pratique artistique (environ 60 h). Les structures culturelles écrivent un projet, les établissements font acte de candidature pour accueillir une résidence ; les conseillers pédagogiques du rectorat et ceux d'actions culturelles de la DRAC répartissent ces projets sur le territoire. A ce jour l'artiste Laurie Cannac mène deux résidences territoriales pilotées par la Scène nationale aux Auxons (25) et à Apremont (70) .

### **Des projets co-écrits par l'équipe des 2 Scènes et des enseignants :**

Leurs constructions invitent, autour de la table, l'équipe des 2 Scènes (Spectacle vivant et cinéma) et les enseignants désireux de porter un projet culturel dans leurs classes. L'équipe de la Scène nationale aura imaginé en amont des actions (ateliers, résidences, conférences, petites formes artistiques...) qui peuvent prolonger certains spectacles et films et permettent de développer un projet cohérent autour d'un thème (l'Anthropocène / le jeu sous toutes ses formes au cinéma et dans le spectacle vivant / danse et cinéma / les espaces de la fiction ...).

Ces projets sont l'occasion de découvrir un lieu, rencontrer une équipe (communication, technique, décors, costumes) et des artistes. Les élèves bénéficient également d'un accueil privilégié (découverte des coulisses, participation à l'animation du lieu...). Pour les plus jeunes (élèves de primaire) les parents sont conviés à plusieurs occasions (pour assister à quelques-unes des représentations ainsi que pour devenir partie prenante du projet). Pour les collèges et les lycées, nous privilégions la pratique artistique et la rencontre avec les œuvres et les artistes.

- **Un projet de classe** : Ces projets ont vocation à renforcer les liens avec certains enseignants désireux d'aller plus loin, dans la rencontre avec les œuvres et la Scène nationale, qu'une école du spectateur. En partant de la programmation cinéma, spectacle vivant et des artistes présents à nos côtés, nous offrons des pistes de projets interdisciplinaires (spectacle vivant et cinéma) qui sont ensuite travaillées avec les enseignants intéressés.

Dès que cela prend sens, l'équipe n'hésitera pas à créer des collaborations extérieures avec d'autres établissements scolaires (en s'appuyant sur des réseaux -REP ou autre- ou des liens déjà existants entre campagne et quartiers de Besançon, par exemple) ou des partenaires de la Scène nationale (Radio Campus, Fabrikà, Bien Urbain...).

- **Un projet d'établissement** : Cela concerne les collèges et les lycées. L'équipe des 2 Scènes (spectacle vivant et cinéma) et l'équipe enseignante d'un établissement écrivent un seul et même projet qui s'appuie sur une thématique et trouvent des déclinaisons dans les différentes classes. Il concerne l'ensemble de l'établissement. Chaque projet est unique et peut prétendre à bénéficier du soutien du rectorat et de la DRAC dans le cadre d'un jumelage.

A ce jour, la Scène nationale est en jumelage avec :

Le Collège Diderot à Besançon

Le Lycée agricole de Dannemarie-sur-Crête

Le Lycée professionnel Tristan Bernard à Besançon.

### **Lycéens et apprentis au cinéma, à l'échelle de l'Académie de Besançon**

---

Depuis 7 ans, la Scène nationale coordonne le **dispositif national Lycéens et apprentis au cinéma** dans l'Académie de Besançon. Les lycéens et apprentis occupent une place particulière et à plusieurs titres dans le projet du cinéma des 2 Scènes :

- Au titre de coordinateur du dispositif dans l'académie, nous travaillons chaque année avec environ 65 établissements scolaires, 500 classes et environ 10 000 élèves.
- En tant qu'exploitant de cinéma, nous accueillons chaque mois les élèves inscrits à *Lycéens et apprentis au cinéma* : au Kursaal (Lycée Pasteur) et à l'Espace (Lycées Granvelle, Tristan Bernard et Victor Hugo). C'est plus de 2000 élèves par saison que nous accueillons pour des projections avec une présentation du film, en salle, par un membre de notre équipe. De cette activité, nous tirons à la fois une connaissance des publics enseignants ainsi qu'une expérience d'exploitant participant au dispositif (organisation et animation de séances dans ce cadre spécifique).

Nous mettons en lien **la coordination de ce dispositif avec notre programmation** et nos actions. La plupart des films programmés dans le cadre de *Lycéens et apprentis au cinéma* le sont également dans notre programmation tout public et les intervenants extérieurs sont souvent communs à nos deux activités. Les liens tissés entre le dispositif et notre programmation sont les mêmes que nous favorisons entre les salles participantes (et les événements qu'elles accueillent) et les élèves et enseignants qui les fréquentent dans le cadre de *Lycéens et apprentis au cinéma*.

Travailler avec les lycéens, cela veut dire avant tout réfléchir avec les enseignants. A aucun moment ces derniers ne doivent se sentir démunis face à une œuvre, ou à l'organisation d'une sortie. Le Cinéma des 2 Scènes devient alors logiquement **un pôle ressource** en la matière et les enseignants seront assurés d'y trouver les informations utiles pour partager au mieux l'œuvre avec leurs élèves et être informés du programme de la salle pour éventuellement participer à des projections, événements, rencontres ou formations qui pourraient les aider dans leur démarche. Des livrets enseignants et fiches élèves édités par le CNC et des ressources nationales et régionales sont mis à disposition des établissements participants. De plus des versions numérisées sont mises en ligne sur le site internet des 2 Scènes.

**Le coordinateur** du dispositif, embauché par la Scène nationale à temps plein, place son action au croisement des œuvres, des salles, des établissements scolaires et de tous les partenaires prenant part à l'opération (Région, CNC, Rectorat, DRAC, DRAAF...). Il est attentif au bon respect du cahier des charges du dispositif et à la création de liens entre tous les partenaires et développe des partenariats avec son homologue dans l'Académie de

Dijon. La moitié de son temps de travail est consacrée à la mise en place de l'organisation logistique, l'autre moitié à un travail de médiation culturelle et d'élaboration d'ateliers avec des professionnels de la création (réalisateurs, acteurs, scénaristes, techniciens, producteurs) et spécialistes de cinéma (critiques, historiens) pour les élèves comme pour les enseignants.

### **Des interventions et des animations :**

Elles sont réalisées par des critiques, des réalisateurs, des techniciens de cinéma et des membres de notre équipe, en salle de classe comme en salle de cinéma. Ces interventions sont le moment privilégié d'une rencontre entre des professionnels et les élèves. Destinées à enrichir les connaissances des lycéens et apprentis, à leur faire découvrir des métiers, des éléments fondamentaux de l'histoire et des techniques du cinéma, à leur fournir des outils d'analyse filmique et à développer leur sens critique, ces interventions sont mises en place tout au long de l'année. Variées, elles privilégient tantôt la pratique, tantôt une approche théorique et concernent chacun des films au programme ainsi que des questions plus générales de cinéma.

## **L'accueil des étudiants**

---

Avec environ 30 000 étudiants présents dans l'agglomération, Besançon fait partie des principaux pôles d'enseignement supérieur de la région. Venus de toute la région Bourgogne Franche-Comté et pour certains de toute la France, ils contribuent au dynamisme et à la vitalité de la ville.

L'enseignement supérieur bisontin est réparti en trois principaux sites universitaires. Le premier, en centre-ville, concentre les sciences du langage et les sciences humaines. Le deuxième, celui du campus de la Bouloie, regroupe de nombreuses filières universitaires (droit, sciences, sports...) à proximité immédiate des écoles d'ingénieurs et d'arts. Le troisième ensemble, dit des Hauts du Chazal, autour du CHU Jean Minjot, est consacré à la médecine.

Notre ambition est d'une part d'augmenter la fréquentation des 2 Scènes par les étudiants et d'autre part de les accompagner, sur des projets d'action culturelle ambitieux et partagés.

Pour ce faire, nous travaillerons à trois niveaux :

- avec les partenaires universitaires : CROUS, Maison de l'étudiant, associations étudiantes, service Sciences arts culture, réseau des bibliothèques universitaires, etc.
- avec les enseignants dans le cadre des formations universitaires et post-bac
- directement avec les étudiants à travers leurs pratiques individuelles et collectives

### **Développer la venue des étudiants :**

- Pour atteindre cet objectif, nous allons augmenter notre présence et visibilité sur les campus de la Bouloie et du centre-ville. Nous nous appuyerons également sur un réseau d'étudiants relais qui auront en charge la diffusion de nos outils sur ces campus.

- Nous expérimentons à partir de la rentrée 2019 une nouvelle formule favorisant, entre autres, l'autonomie des étudiants : le PASS JEUNE (5€ le pass qui donne accès à toutes les places de spectacle à 6€ et de cinéma à 3€). Nous veillerons à trouver une complémentarité pertinente entre cette offre et le PASS CULTURE porté par le ministère de la Culture. Ce dernier nous permettra notamment de travailler sur la transition lycée/enseignement supérieur.

- Nous tisserons des liens réguliers et pérennes avec l'ensemble des structures impliquées dans la vie étudiante (CROUS, Maison de l'étudiant, associations étudiantes, service

Sciences arts culture, réseau des bibliothèques universitaires...) à la fois pour être au mieux informés de l'ensemble des événements et dispositifs et aussi pour trouver les meilleurs canaux de diffusion de nos informations.

- Le travail avec les enseignants de l'enseignement supérieur nous permet de relier notre programmation aux contenus pédagogiques des différentes formations. De ces échanges, naissent des « parcours » qui constituent un premier palier d'accès aux 2 Scènes. Cette démarche, naturelle avec l'UFR SLHS (Sciences du langage, de l'homme et de la société), va être amplifiée en direction des UFR STGI (Sciences, techniques et gestion de l'industrie) ; de par sa nature, le cycle Anthropocène doit nous permettre de développer des projets avec ces UFR et autres formations de l'enseignement post-bac à Besançon : IRTS de Franche-Comté, IUT de Besançon-Vesoul, DNMADE régie de spectacle, graphisme plurimédia, écoles d'infirmières, écoles d'ingénieurs.

### **Un accompagnement artistique de qualité :**

Au cœur de nos missions, la rencontre entre les artistes et le public s'épanouit pleinement à travers la pratique artistique. Nous souhaitons rendre plus accessibles aux étudiants nos propositions d'ateliers de pratique artistique, à la fois en les coproduisant avec des structures dédiées aux étudiants (par exemple le Théâtre Universitaire) et en les réalisant au plus proche de leurs lieux de vie.

Nous mettrons les compétences artistiques et méthodologiques des 2 Scènes au service de projets étudiants s'appuyant sur les dispositifs existants (comme par exemple l'APA : appel à projet artistique). Les artistes associés à la Scène nationale interviendront dans ces projets.

### **Planoise, voisinage : jumelage**

---

Le travail sur le quartier est basé sur **LA RENCONTRE et L'OUVERTURE DU LIEU.**

Il s'adresse principalement aux enfants, aux jeunes et aux familles, même si l'activité de la Scène nationale à Planoise ne se limite pas à la famille.

Il a pour objectifs de décloisonner les partenariats et les projets entre les structures afin de donner une dynamique et une cohérence commune au service des jeunes du quartier de Planoise ; de leur donner la parole, leur offrir des outils pour découvrir comment la prendre et construire ou rétablir la confiance en soi ; de leur permettre de mettre en jeu leur corps, leur voix ; de construire un parcours artistique et culturel pour nourrir leur pratique de spectateurs (spectacles, rencontres avec les artistes, avec l'équipe technique et administrative des 2 Scènes); de leur permettre à la fois de s'approprier la structure culturelle de proximité, tout en construisant par l'expérience une culture personnelle ; et de faciliter l'accès des élèves et des familles au spectacle vivant et au cinéma, susciter leur curiosité et développer leur désir de fréquentation, ouvrir et multiplier les occasions d'une relation directe, active et critique avec les artistes de la création contemporaine et la structure culturelle de proximité.

L'action des 2 Scènes participe grandement à faire rayonner le quartier localement mais aussi, à une échelle régionale et à donner une image positive du quartier.

- La programmation Espace/Ledoux/Kursaal - Les Vacances au cinéma
- L'accueil des classes dans le cadre de Lycéens et apprentis au cinéma.
- Les projets d'éducation artistique et de médiation en lien avec le quartier Planoise - Parcours culturels, ateliers chant, théâtre, jumelage Collège Diderot, Le jardin - La semaine de décembre pour les familles...
- Une relation étroite et des projets partagés (Fête de quartier, Village du monde...) avec les acteurs du quartier (Miroirs de femme, PARI, CAEM...), la Maison de quartier, l'ADDSEA (éducateurs de prévention), la Médiathèque...

Planoise vient d'obtenir le label Cité éducative, la Scène nationale entend poursuivre et développer son action auprès des habitants du quartier de la manière suivante :

**Favoriser la présence des artistes sur le quartier.** Ces derniers seront invités à rencontrer les habitants pour partager les regards sur le quartier, entendre, imaginer avec eux des spectacles, des expositions, des films, des balades sonores, des animations, des ateliers. Cela se passera à l'Espace, dans l'espace public, dans les établissements scolaires et chez nos partenaires associatifs.

**Étendre la relation de l'école à la famille.** Permettre aux membres d'une famille dont l'enfant est lié par un projet à la Scène nationale, de venir au spectacle et au cinéma plusieurs fois par an à l'Espace et en dehors du quartier (en centre-ville, à la campagne), de participer à l'animation de l'Espace.

**Proposer de nouvelles formes d'utilisation des lieux** (usages du Théâtre de l'Espace / ouvertures pendant les vacances et les week-ends, le jardin...). L'Espace : un lieu de vie populaire, un lieu de convivialité, d'échanges, un lieu de médiation et de pratique amateur. A ce jour, des problématiques d'espace nous empêchent de développer l'ensemble de ces actions.

**Inviter les habitants du quartier à contribuer à notre réflexion sur l'environnement.** En lien avec l'Université de Franche-Comté, des artistes, des associations, et autour de notre cycle sur l'Anthropocène (jardin, spectacles, films, ateliers, conférences ...).

Dans le contexte de la mise en place de la Cité éducative de Planoise, la Scène nationale et la DRAC envisagent de signer une convention de jumelage Les 2 Scènes - Planoise pour 2020-2021 avec la possibilité d'un renouvellement. Ce jumelage pourrait s'articuler autour du projet *Nos Futurs* et permettrait de toucher différents publics (majoritairement hors temps scolaire pour les jeunes) et de travailler avec des associations de quartier.

## Des lieux de vie ouverts sur la cité

### **Autant de portes d'entrée**

---

Nous envisageons le théâtre, le cinéma, comme des **lieux de vie ouverts** sur la ville, des lieux de partage avec les populations, où l'accueil et la convivialité occupent une place importante.

Au-delà de la programmation artistique et des activités culturelles habituelles dans une Scène nationale, nous souhaitons ouvrir les lieux à **de nouveaux usages**. Cela se fera en synergie avec les acteurs du territoire de proximité (maisons de quartier, médiathèques, associations, université...) et les structures partenaires des 2 Scènes. Ces activités nouvelles permettront de développer la relation avec les familles du quartier Planoise ou avec la jeunesse à Besançon. Elles pourront prendre la forme d'after, de librairie, d'espace mis à disposition...

Nous poursuivons les **ateliers de pratiques amateurs hebdomadaires** dont deux sont réservés aux enfants du quartier Planoise : l'atelier chant et l'atelier inter-établissement. Ils ont pour objectif de favoriser la pratique artistique des jeunes en dehors du temps scolaire. Après deux années de fonctionnement, ces ateliers touchent chacun une vingtaine de participants.

L'équipe de la Scène nationale développe des formes de **médiation multiples et adaptées aux territoires et aux publics** en partenariat avec l'Université FC / La Fabrikà (mini-

conférences, formations pour enseignants...), avec l'Orchestre Victor Hugo (les Pauses de jazz qui pourront être déclinées et adaptées afin d'être présentées hors les murs - médiathèques, villages, maisons de quartiers...), ou encore avec Radio Campus (réalisation de documentaires sonores qui donnent la parole aux habitants). Ce sont autant de portes d'entrée possibles pour faire connaissance et découvrir notre programmation.

Le cycle Anthropocène va également nous permettre de conquérir de nouveaux publics et de développer des partenariats avec des associations et collectifs vers lesquels, sauf exceptionnellement, nous nous sommes peu tournés jusque-là : maison de l'environnement, CPIE, réseaux de diffusion de produits bio, associations militantes, communautés scientifiques...

### **Faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap**

---

Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir bénéficier de tous les droits fondamentaux. La loi du 11 février 2005, sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, est venue réaffirmer ce droit culturel. Cela bouscule les fonctionnements : il y a urgence à prendre conscience que ce n'est pas le handicap qui constitue l'obstacle majeur mais bien l'incapacité de l'environnement à pouvoir y répondre.

Le secteur artistique et culturel n'échappe pas à cette exigence éthique, déontologique et démocratique. Pourtant, l'accès à l'art et à la culture reste profondément inégalitaire.

Depuis plusieurs années, la Scène nationale développe une action volontariste pour favoriser l'accès des personnes en situation de handicap au spectacle et au cinéma : acquisition de matériel (boucles magnétiques individuelles, gilets tactiles...), formation et sensibilisation de l'équipe à la langue des signes et à la culture sourde, programmation ou production d'audiodescriptions, de spectacles signés, ateliers de pratique artistique au sein du Centre hospitalier spécialisé de Novillars. L'équipe de la Scène nationale travaille avec des associations ou institutions du territoire qui viennent apporter leur expertise de terrain et jouent un rôle de relais avec ces publics.

Dans le cadre du projet LaB e23 et à l'occasion du festival l'Effet Scènes, les 2 Scènes ont organisé une journée d'échanges, de réflexion et de sensibilisation autour de la thématique «culture et handicap». Cette journée a rassemblé 14 structures différentes et a révélé un réel intérêt pour poursuivre une réflexion partagée. Au cours de l'été 2019, la Ville de Besançon a mis aux normes l'accessibilité du Théâtre Ledoux pour les PMR (personnes à mobilité réduite), multipliant par trois le nombre de places proposées (de 4 à 12).

La Scène nationale s'engage à poursuivre cette politique d'accessibilité volontariste. Cela signifie que nous y consacrerons des moyens et du temps, et rechercherons des financements pour poursuivre quatre axes :

- Programmation de spectacles ou films traduits en LSF ou audiodécrits
- Création de groupes d'accompagnants, de bénévoles (en partenariat avec l'APF)
- Sensibilisation, formation et recyclage des formations pour l'équipe
- Création d'une dynamique de réseau d'acteurs culturels du territoire qui partagent ces questions
- Adaptation des outils de communication.

## Des outils de connaissance et de développement des publics

Dans le cadre de cette CPO, il nous paraît nécessaire de développer des **outils d'analyse des publics qui fréquentent les 2 Scènes**. Ils nous permettront d'évaluer la réussite (ou non) des objectifs et d'anticiper les évolutions technologiques et ainsi d'adapter nos stratégies de conquête de nouveaux spectateurs et notre communication.

D'une part, dans le cadre du programme de coopération transfrontalière Interreg, nous avons entrepris une étude sur l'ancrage des théâtres dans leur environnement qui se déroulera de début octobre à fin avril 2020 avec le Laboratoire de socio-anthropologie de l'Université de Franche-Comté<sup>13</sup> et une étudiante de master 2 de socio-anthropologie et le Laboratoire d'Anthropologie Culturelle et Sociale de l'Université de Lausanne<sup>14</sup>.

Plus précisément, l'étude se concentre sur une analyse de l'ancrage des théâtres, Les 2 Scènes et Théâtre Vidy-Lausanne, dans leur environnement en prenant comme échantillonnage 16 personnes :

- résidents à proximité des théâtres/quartiers populaires (Planoise à Besançon et Bourdonnette à Lausanne)
- étudiants à Besançon et Lausanne
- résidents qui assistent régulièrement à des spectacles

Un vaste changement dans les pratiques de l'équipe (service billetterie, médiation, communication) est engagé. Les éléments de connaissance et d'interprétation constituent des données essentielles pour aiguïser ensuite une stratégie de communication, d'accueil, de billetterie. Le logiciel de billetterie « en ligne » - Mapado - permet de répondre à l'utilisation croissante du numérique et d'offrir aux visiteurs davantage de temps de conseil et une meilleure qualité de l'accueil. Un logiciel de traitement des données CRM (Customer Relationship Management) de nos spectateurs devrait permettre de s'adresser à nos contacts de manière plus adaptée via les différents canaux de communication : newsletter, réseaux sociaux, site internet.

Les réseaux sociaux sont un outil majeur dans le renouvellement et l'information des publics, L'équipe des 2 Scènes adapte sa communication aux usages de la jeunesse notamment, en renforçant sa présence sur Instagram, Facebook et Twitter.

**Les outils de communication** sont également réinterrogés dans leur adresse au public pour offrir une approche moins institutionnelle, plus poétique, où le récit du projet est plus accessible.

Dès la saison 2019/2020, l'illustration prend une place importante : c'est à Jochen Gerner, illustrateur et Thomas Huot Marchand, graphiste des 2 Scènes que nous avons fait appel.

---

<sup>13</sup>- Christian Guinchard, maître de conférence et chercheur au Laboratoire de socio-anthropologie de l'Université de Franche-Comté et Sonia Zecchin, étudiante master 2 de socio-anthropologie

<sup>14</sup>- Mark Goodale : Directeur du Laboratoire d'Anthropologie culturelle et sociale de l'Université de Lausanne



**ANNEXES DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2020 / 2023**  
**Les 2 Scènes, Scène nationale de Besançon**  
**Direction Anne Tanguy**

**Annexe II – Modalités de l'évaluation et indicateurs 2020 / 2023**

**Conditions de l'évaluation :**

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 4 de la convention pluriannuelle d'objectifs est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Avant le terme de la convention, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par la structure comme prévu par l'article 8 fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Modes de calcul	Valeurs cibles			
				2020	2021	2022	2023
Accès pour tous à l'offre culturelle	Augmenter la fréquentation	Fréquentation payante	Nombre de places vendues	63 000	64000	66000	67000
		Fréquentation totale	Nombre de places vendues, gratuites et exonérées	68000	69500	71000	72000
	Développer les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC)	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC dont temps scolaire et hors temps scolaire	1400	1500	1500	1500
		Volume d'heures consacré à l'EAC en faveur des enfants et des jeunes	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC x nombre d'heures de transmission dont temps scolaire et hors temps scolaire	18000	18000	18000	18000
		Nombre de structures bénéficiaires d'actions EAC	Nombre de structures bénéficiaires d'actions EAC dont jeune public et publics du champ social	50	50	50	50
	Développer les actions EAC dans le cadre de Lycéens et apprentis au cinéma en BFC / Académie de Besançon	Volume d'heures d'intervention avec des professionnels de la création (réalisateurs, acteurs, scénaristes, techniciens, producteurs) et spécialistes de cinéma (critiques, historiens)	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une intervention x nombre d'heures de transmission	1282	1300	1300	1300
	Développer de nouveaux partenariats avec les établissements dans le cadre de Lycéens et apprentis au cinéma en BFC / Académie de Besançon	Fréquentation totale	Nombre d'élèves inscrits	10000	10000	10000	10000
	Diffuser davantage les œuvres	Nombre de représentations hors ville siège, dont celles ayant lieu dans les zones prioritaires	Nombre de représentations hors ville siège, dont celles ayant lieu dans les zones prioritaires	10	10	10	10
		Nombre de spectacles au siège donnant lieu à plus de trois représentations	Nombre de spectacles au siège donnant lieu à plus de trois représentations au siège sur une saison	25	25	30	30
	Développer des actions en direction des habitants des quartiers	Nombre de public touché	Nombre de personnes ayant bénéficié d'une action				
		Volume d'heures consacré aux actions	Nombre de personnes ayant bénéficié d'une action x nombre d'heures				
		Nombre de structures partenaires des actions destinées spécifiquement au habitants des quartiers	Nombre de structures partenaires				

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Modes de calcul	Valeurs cibles			
				2020	2021	2022	2023
<b>Soutien à la création artistique</b>	Veiller à l'importance de la création dans l'offre artistique	Nombre de productions ou productions déléguées diffusées pour la 1ère fois	Nombre de productions ou productions déléguées diffusées pour la 1ère fois	2	3	3	3
		Part du budget dépense artistique consacrée à la production	Apport en coproduction numéraire et industrie / budget achat de spectacle (%)	20%	20%	20%	20%
		Part de budget production consacré aux productions d'artistes implantées en région BFC	% minimum	10%	10%	10%	10%
	Promouvoir l'emploi artistique	Part du budget consacrée à la masse salariale artistique	Masse salariale artistique / masse salariale totale (%)	0,49%	1,41%	1,40%	1,07%
	Favoriser l'égalité homme/femme	Part du budget de (co-) production allouée à des femmes	Budget de (co-) production alloué à une femme/budget de (co-) production	79%	50%	50%	50%
		Proportion de femmes "artistes associées" et co-produites	Nombre de femmes "artistes associées + femmes coproduites" / nombre total d'artistes associés + artistes coproduits	75%	50%	50%	50%
	Mise à disposition des structures	Nombre total de jours de résidence	Nombre total de jours de résidence par an	100	100	100	100
		Nombre minimum de jours de résidence destinées aux compagnies régionales	Nombre total de jours de résidence par an (100 pour 3 ans)	35	35	35	35
<b>Partenariats de coproduction</b>	Développer des partenariats de coproduction à l'international	Nombre de partenariats de coproduction à l'international	Nombre de partenariats de coproduction à l'échelle internationale	4	4	4	4
<b>Situation financière</b>	Développer les ressources propres	Taux de ressources propres	Ressources propres (recettes hors subventions) / ressources totales (%)	17,85%	17,93%	18,13%	18,19%
	Maîtriser les charges fixes	Evolution des charges fixes	(Montant des charges fixes de l'année N - montant des charges fixes de l'année N-1) / montant des charges fixes de l'année N-1	0,02	0,02	0,01	0,02

NB: Les équipes et directions mixtes comptent pour 0,5 (en nombre) et pour 50% (budget) \* Générique d'un spectacle :Métiers artistiques (autrices, metteuses en scène, chorégraphes, chefs d'orchestre, directrices d'ensemble spécialisé), Métiers technico-artistiques (créateurs son, lumière, costumes, scénographie),

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Modes de calcul	Valeurs cibles				
				2020	2021	2022	2023	
<b>Engagement artistique et accès aux œuvres</b>	Proposer chaque saison une programmation pluridisciplinaire dans et hors-les-murs	Nombre de jours d'ouverture pour la programmation en arts plastiques		Nombre de jours d'ouverture pour la programmation en arts plastiques	0	0	0	0
		Nombre de représentations	Cinéma	nombre de séances	340	350	350	400
			Théâtre et autres (magie, marionnettes-objets, inclassables...)	Nombre de représentations en théâtre et autres	80	80	80	80
			Musique	Nombre de représentations en musique	20	20	20	20
				Nombre de représentations en lyrique	8	8	8	8
				Nombre de représentations en ciné-concert	9	9	9	9
			Danse	Nombre de représentations en danse	18	18	18	18
			Cirque	Nombre de représentations en cirque	20	20	20	20
		Nombre de titres	Cinéma	Nombre de titres	125	130	130	130
			Spectacle vivant	Nombre de titres	55	60	60	60
			Théâtre et autres (magie, marionnettes-objets, inclassables...)	Nombre de titres	19	20	20	20
			Musique	Nombre de titres en formes concertantes	18	18	18	18
				Nombre de titres en lyrique	3	4	4	4
				Nombre de titres en ciné-concert	3	3	3	3
	Danse		Nombre de titres	7	8	8	8	
	Cirque	Nombre de titres	6	6	6	6		
	Compagnies régionales	Part des compagnies régionales	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%		
	Favoriser l'égalité homme/femme	Proportion de femmes au "générique" d'un spectacle		Nombre de femmes au "générique" d'un spectacle/"générique" des spectacles	40%	45%	50%	50%
		Proportion de représentations assurées par des metteuses en scène/chorégraphes/cheffes d'orchestre		(Nombre de représentations x jauge) assurées par des metteuses en scène/chorégraphes/cheffes d'orchestre / (nombre de représentations x jauge) de l'ensemble des spectacles	40%	45%	45%	50%



**ANNEXES DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2020 / 2023**

Les 2 Scènes, Scène nationale de Besançon

Direction Anne Tanguy

**Annexe III - Budgets prévisionnels 2020 / 2023**

**Budgets prévisionnels analytiques 2020 / 2023**

CHARGES	Précisions comptes	2019	Prev N 2020	Prev N+1 2021	Prev N+2 2022	Prev N+3 2023
<b>Charges décaissables</b>		<b>4 135 200</b>	<b>4 375 600</b>	<b>4 366 900</b>	<b>4 290 600</b>	<b>4 330 600</b>
<b>Dépenses de structure</b>		<b>2 395 200</b>	<b>2 444 600</b>	<b>2 486 900</b>	<b>2 520 600</b>	<b>2 560 600</b>
Masse salariale permanente	64	1 357 000	1 381 400	1 409 000	1 438 000	1 468 000
Dont masse salariale artistique permanente*		0	0	0	0	0
Frais de fonctionnement		1 017 500	1 042 500	1 057 500	1 062 500	1 072 500
Dont Achats de marchandises et de fournitures	60	120 000	130 000	135 000	135 000	140 000
Dont Services extérieurs, autres charges de gestion courante	61,62	190 000	200 000	205 000	205 000	210 000
Dont loyer conventionnel*		183 500	183 500	183 500	183 500	183 500
Charges en nature / supportées par des tiers*		184 000	184 000	184 000	184 000	184 000
Personnel mis à disposition*		340 000	345 000	350 000	355 000	355 000
Impôts et taxes	63	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Charges financières et bancaires	66	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles, autres charges de structures	67	0	0	0	0	0
Communication générale		0	0	0	0	0
Autres charges de gestion	65	700	700	400	100	100
<b>Dépenses artistiques</b>		<b>1 472 000</b>	<b>1 642 000</b>	<b>1 592 000</b>	<b>1 502 000</b>	<b>1 502 000</b>
Masse salariale non permanente		167 000	207 000	207 000	187 000	187 000
Dont artistique		0	30 000	30 000	25 000	25 000
Dont technique		50 000	60 000	60 000	50 000	50 000
Dont accueil		117 000	117 000	117 000	112 000	112 000
<b>Charges d'accueil et diffusion</b>		<b>1 050 000</b>	<b>1 140 000</b>	<b>1 110 000</b>	<b>1 060 000</b>	<b>1 060 000</b>
Dont théâtre						
Dont danse		950 000	990 000	960 000	920 000	920 000
Dont musique						
Dont arts plastiques		0	0	0	0	0
Dont temps fort et festivals		0	0	0	0	0
Dont autres		100 000	150 000	150 000	140 000	140 000
<b>Charges de Production</b>		<b>195 000</b>	<b>210 000</b>	<b>200 000</b>	<b>180 000</b>	<b>180 000</b>
Dont montage		195 000	210 000	200 000	180 000	180 000
Dont exploitation		0	0	0	0	0
Dont frais de tournées		0	0	0	0	0
Dont autres		0	0	0	0	0
Résidences		15 000	40 000	30 000	30 000	30 000
Autres activités artistiques		45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
<b>Dépenses liées à l'action culturelle</b>		<b>138 000</b>	<b>154 000</b>	<b>153 000</b>	<b>138 000</b>	<b>138 000</b>
Masse salariale non permanente		38 000	54 000	53 000	38 000	38 000
Dont artistique		20 000	30 000	30 000	20 000	20 000
Dont technique		5 000	11 000	10 000	5 000	5 000
Dont accueil		13 000	13 000	13 000	13 000	13 000
Autres charges d'actions culturelles		100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
<b>Dépenses liées à l'action commerciale</b>	604, 6071, 6074	<b>5 000</b>				
Communication institutionnelle de saison & édition	6226, 6237, 626, 6236	125 000	130 000	130 000	125 000	125 000
<b>Charges non-décaissables</b>		<b>95 000</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions	68	95 000	95 000	95 000	95 000	95 000
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>4 230 200</b>	<b>4 470 600</b>	<b>4 461 900</b>	<b>4 385 600</b>	<b>4 425 600</b>

PRODUITS	Précisions comptes	Prév N				
		2019	2020	2021	2022	2023
<b>Recettes encaissables</b>		4 189 430	4 428 600	4 419 900	4 343 600	4 383 600
<b>Subventions***</b>		3 455 807	3 630 600	3 619 900	3 548 600	3 578 600
Ministère de la Culture (Prog 131)Ministère de la Culture (Prog 131)	74111	742 400	892 400	892 400	892 400	892 400
Ministère de la Culture (Prog 224)Ministère de la Culture (Prog 224)	74112	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Ministère de la Culture : subventions affectées	74112	45 000	45 000	45 000	60 000	60 000
Ministère de la Culture : Autre subventions***	74112	13 207	15 000	15 000	15 000	15 000
Autres Ministères	74115	15 000	34 000	30 000	15 000	15 000
Région subvention de fonctionnement	74121	210 000	225 000	225 000	240 000	240 000
Région subvention affectée	74122	53 000	64 000	75 000	75 000	75 000
Département subvention de fonctionnement	74131	44 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Département subvention affectée	74132	0	7 000	5 000	5 000	5 000
Groupement de communes subvention de fonctionnement	74141	0	0	0	50 000	50 000
Groupement de communes subvention affectée	74142	0	0	50 000	0	0
Ville(s) subvention de fonctionnement	74143	1 972 200	1 822 200	1 822 200	1 822 200	1 822 200
Ville(s) subvention affectée	74144	7 000	7 000	5 000	5 000	5 000
Apport en industrie (valorisation des mises à disposition, fluides), subventions en nature*		184 000	184 000	184 000	184 000	184 000
Union européenne	7418	130 000	250 000	186 300	100 000	130 000
Aides spécifiques	7419	15 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Dont ONDA		8 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Dont CNASEA		0	0	0	0	0
Dont SPRD****		0	0	0	0	0
<b>Recettes propres</b>		733 623	798 000	800 000	795 000	805 000
<b>Recettes de billetterie (activité artistique)</b>	7065	470 000	480 000	490 000	500 000	510 000
<b>Mécénat</b>	7582	100 000	133 000	125 000	110 000	110 000
Dont Mécénat d'entreprise, de particulier		100 000	133 000	125 000	110 000	110 000
Dont Dons et legs		0	0	0	0	0
Dont Parrainage et partenariat		0	0	0	0	0
<b>Vente de spectacles (SV)</b>	7511	0	25 000	25 000	25 000	25 000
Echange de marchandises		27 000	27 000	27 000	27 000	27 000
Recettes de Coproduction		0	0	0	0	0
Recettes de tournées		0	0	0	0	0
Locations d'espace, redevance	7066	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Editorial, produits dérivés	7075	0	0	0	0	0
Captations		0	0	0	0	0
Bar, restauration	7071	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Recettes liées à l'action culturelle		26 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Dont billetterie		0	0	0	0	0
<b>Autres recettes propres</b>		65 623	68 000	68 000	68 000	68 000
<b>Recettes financières, recettes exceptionnelles</b>	7677	0	0	0	0	0
<b>Recettes non-encaissables</b>		40 770	42 000	42 000	42 000	42 000
<b>Reprises sur provisions</b>	78	0	0	0	0	0
quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat	777	40 770	42 000	42 000	42 000	42 000
<b>TOTAL PRODUITS</b>		4 230 200	4 470 600	4 461 900	4 385 600	4 425 600

\* le cas échéant

\*\* le contenu du volet spécifique se trouve dans le tableau suivant

\*\*\* Cette grille étant renseignée de façon dématérialisée, il sera possible de détailler plus précisément les noms des différents financeurs (noms de communes, etc.). Les autres subventions désignent des subventions particulières comme des subventions d'équilibre ou de complément de prix.

Ce budget prévisionnel est construit sur la base du budget 2019 revu en fonction du développement progressif de l'activité à l'échelle du bassin de vie et sur le quartier Planoise et de la poursuite d'un projet transfrontalier éligible aux financements européens.

Le besoin de financement, pour la durée de la convention pluriannuelle d'objectifs, outre la maîtrise des coûts, devra obligatoirement passer par une recherche de développement des produits sur les axes suivants : l'augmentation des recettes propres et l'évolution des subventions des collectivités.

**Le développement des recettes propres s'appuiera sur :**

- L'augmentation des recettes de billetterie ;
- Le développement des partenariats avec des structures, tant à l'échelle du territoire proche, régional et frontalier (Interreg) qu'à l'échelle nationale, en continuant un travail en réseau ;
- Le développement de partenariats avec des structures privées (mécénat d'entreprises, locations, prestations de service...);
- Le maintien de l'activité de l'atelier (prestations de service).

**L'évolution des subventions des collectivités est envisagée de la manière suivante :**

- La participation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole au fonctionnement des 2 Scènes lié au développement de l'activité ;
- Un soutien accru de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- Un accompagnement des projets menés sur le quartier Planoise dans le cadre des politiques de la Ville et du label Cité éducative. Une perspective de jumelage Les 2 Scènes-Planoise est en cours de discussion avec la DRAC et devrait entraîner une subvention spécifique nouvelle d'environ 20 000 €.

Le fait que la Scène nationale déploie son activité sur deux théâtres distincts a un impact direct sur les charges de fonctionnement et le ratio Dépenses de fonctionnement / Total des dépenses et Dépenses artistiques / Total des dépenses. Ce ratio ne correspond pas au 50/50 recherché mais davantage à 60/40. Néanmoins nous travaillons pour préserver au maximum la dépense artistique.

**Les dépenses liées à l'activité artistique s'établissent sur les 4 années de la manière suivante (calculées sur une moyenne de 2020 à 2023) :**

Dépenses activité artistique et action culturelle = 1 705 250 euros, se répartissant entre :

- L'activité de diffusion spectacle vivant (1 264 500 euros) et cinéma (70 000 euros) - soit 78,26% de la dépense activité artistique.
  - L'activité de soutien à la production (dont résidence) (225 000 euros - soit 13,19% de la dépense artistique.
  - L'activité d'action culturelle 145 750 euros - soit 8,55% de la dépense artistique.
- Le dispositif Lycéens et apprentis au cinéma prévoit un budget de 78 700 € en 2020 (Région Bourgogne-Franche-Comté 60 700€ et DRAC 18 000€).

Le budget présenté tient compte des calendriers de mise en oeuvre des projets européens (fin de l'actuel et démarrage du prochain fin 2022) et fait apparaître une baisse des dépenses de diffusion, de coproduction et d'action culturelle en 2022 et 2023.

## Budgets prévisionnels équipements 2020 / 2023

CHARGES	Précisions comptes		Prev N	Prev N+1	Prev N+2	Prev N+3
		2019	2020	2021	2022	2023
<b>Charges décaissables</b>		91 010	128 000	98 000	98 000	128 000
<b>Dépenses d'investissement</b>		91 010	128 000	98 000	98 000	128 000
Immobilisations incorporelles	20	25 000	15 000	10 000	10 000	10 000
Immobilisations corporelles	21	66 010	113 000	88 000	88 000	118 000
Immobilisations financières	27	0	0	0	0	0
<b>Charges non-décaissables</b>		40 770	42 000	42 000	42 000	42 000
Quote-part des subventions d'investissement	139	40 770	42 000	42 000	42 000	42 000
<b>TOTAL CHARGES</b>		131 780	170 000	140 000	140 000	170 000
<b>RESULTAT NET</b>		0	0	0	0	0

PRODUITS	Précisions comptes		Prev N	Prev N+1	Prev N+2	Prev N+3
		2019	2020	2021	2022	2023
<b>Recettes encaissables</b>		30 000	75 000	45 000	45 000	75 000
<b>Subventions d'investissement</b>		30 000	75 000	45 000	45 000	75 000
Etat	1311	0	0	0	0	0
Région	1312	0	0	0	0	0
Département		0	0	0	0	0
Groupement de communes		0	0	0	0	0
Ville(s)	1314	30 000	75 000	45 000	45 000	75 000
Autres	1318	0	0	0	0	0
<b>Recettes non-encaissables</b>		101 780	95 000	95 000	95 000	95 000
<b>Virement de la section d'exploitation</b>		7 237	0	0	0	0

**ANNEXES DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2020 / 2023**  
**Les 2 Scènes, Scène nationale de Besançon**  
**Direction Anne Tanguy**

## Annexe IV - Données d'activité 2020 / 2023

L'annexe IV sera renseignée directement de façon dématérialisée par le bénéficiaire à l'aide d'un questionnaire envoyé avec le nouveau logiciel « Ethnos » du ministère de la Culture.

*En jaune : issus des indicateurs (annexe II)*

<b>Identification de la structure</b>	Nom
	Ville
	Département
	Région
	Forme juridique
	Présidence
	Direction

Activités	Indicateurs
<b>Spectacles, expositions, films</b>	Nombre total de spectacles
	Au siège
	Hors siège
	<i>Dont département</i>
	<i>Dont région</i>
	<i>Dont France</i>
	<i>Dont International</i>
	Dans les zones prioritaires
	payants
	exonérés
	gratuits
	Spectacles donnant lieu à plus de trois représentations au siège sur une saison
	Théâtre
	Musique
	Danse
	Cirque
	Enfance et jeunesse
<b>Représentations, jours d'exposition, séances</b>	Nombre d'expositions
	Nombre de films
	Spectacles prévoyant des systèmes d'audiodescription, programme en braille, etc.
	Nombre total de représentations
	Au siège
	Hors siège
	<i>Dont département</i>
	<i>Dont région</i>
	<i>Dont France</i>
	<i>Dont International</i>
	Dans les zones prioritaires
	payantes
	exonérées
	gratuites
	scolaires
	Théâtre
	Musique
Danse	
Cirque	
Enfance et jeunesse	
Nombre de jours d'ouverture des expositions	
Nombre de séances	
Représentations prévoyant des systèmes d'audiodescription, programme en braille, etc.	

<b>Fréquentation</b>	Fréquentation totale
	au siège
	Hors siège
	<i>Dont département</i>
	<i>Dont région</i>
	<i>Dont France</i>
	<i>Dont International</i>
	payante
	exonérée
	gratuite
	scolaires
	Théâtre
	Musique
	Danse
	Cirque
	Enfance et jeunesse
	Fréquentation des expositions
	<i>Dont scolaires</i>
	Fréquentation cinéma
	Fréquentation autres manifestations (présentations de saison, conférences, etc.)
<b>Production</b>	Nombre de productions ou productions déléguées diffusées pour la 1ère fois
	Nombre de partenariats de coproduction à l'échelle internationale
<b>Soutien aux équipes</b>	Nombre total d'équipes soutenues
	<i>Dont équipes de la région</i>
	<i>Dont enfance jeunesse</i>
	en production déléguées
	<i>Dont équipes de la région</i>
	<i>Dont enfance jeunesse</i>
	en coproduction
	<i>Dont équipes de la région</i>
	<i>Dont enfance jeunesse</i>
	en préachat
	<i>Dont équipes de la région</i>
	<i>Dont enfance jeunesse</i>
en industrie exclusivement (locaux, personnel, etc.)	
<i>Dont équipes de la région</i>	
<b>Résidence</b>	Nombre total de jours de résidence
	Nombre de journées d'artistes au travail
	<i>Dont part des artistes associés</i>
<i>Dont part des artistes de la région</i>	
<b>Actions menées par des artistes</b>	Nombre d'actions menées par des artistes
	A la ville siège
	Hors la ville siège
	<i>Dont agglomération</i>
	<i>Dont département</i>
	<i>Dont région</i>
	<i>Dont France</i>
<i>Dont International</i>	
<b>Actions d'éducation artistique et culturelle (EAC)</b>	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC en temps scolaire
	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC hors temps scolaire
	Nombre d'heures de transmission en temps scolaire
	Nombre d'heures de transmission hors temps scolaire
	Nombre total de structures bénéficiaires d'actions EAC
	<i>Dont jeune public (ex : collèges, lycées, etc.)</i>
<i>Dont publics du champ social</i>	
<b>Accessibilité jeunes Locaux</b>	Tarifs jeunes
	Jauge offerte par salle / propriétaire

**ANNEXES DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2020 / 2023**  
**Les 2 Scènes, Scène nationale de Besançon**  
**Direction Anne Tanguy**

**Annexe V – Données d'emploi 2020 / 2023**

Type de contrat	ETPT (1)		Effectif (2)		Masse salariale (€)		Nombre de contrats
	H	F	H	F	H	F	
<b>TOTAL CDI</b>	<b>11,96</b>	<b>17,89</b>	<b>22</b>	<b>30</b>	<b>629 000,00</b>	<b>896 000,00</b>	<b>52</b>
CDI administratif	7,00	15,82	7	17	401 000,00	828 000,00	24
CDI technique	4,00	0,43	4	1	196 000,00	16 000,00	5
CDI artistique							
CDII	0,96	1,64	11	12	32 000,00	52 000,00	23
<b>TOTAL CDD</b>	<b>0,03</b>	<b>0,12</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>2 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>80</b>
CDD de droit commun administratif							
CDD de droit commun technique							
CDD de droit commun artistique	0,03	0,12	3	7	2 000,00	10 000,00	80
<b>TOTAL CDDU</b>	<b>2,06</b>	<b>0,78</b>	<b>35</b>	<b>12</b>	<b>79 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>320</b>
CDDU technique	1,67	0,39	29	6	55 000,00	16 000,00	240
CDDU artistique	0,39	0,39	6	6	24 000,00	24 000,00	80
<b>TOTAL EFFECTIF</b>	<b>14,05</b>	<b>18,79</b>	<b>60</b>	<b>49</b>	<b>710 000,00</b>	<b>946 000,00</b>	<b>452</b>

(1) L'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est proportionnel à l'activité d'un agent, mesuré par sa quotité de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année. Une personne employée à temps plein toute l'année consomme 1 ETPT. La quotité travaillée retenue pour les agents à temps partiel est la fraction du temps complet effectuée par l'agent.

Un agent à 80% employé toute l'année consomme donc 0,8 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).

Un agent à 80% employé 6 mois de l'année consomme donc 0,4 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).

(2) Nombre de personnes liées à l'entreprise par un ou plusieurs contrats de travail

L'organigramme ci-joint daté d'octobre 2019 fait apparaître une équipe au complet et une structuration aboutie considérant les personnes en présence.

**En 2019, l'équipe se compose de :**

- 29 salariées EPCC en CDI et 8 agents Ville de Besançon
- 23 CDII équipe d'accueil
- représentant 37,85 Equivalent Temps Plein

**Les objectifs managériaux se résument ainsi :**

- Poursuivre l'attention portée à l'écoute des difficultés des salariés et y apporter des réponses à l'échelon de l'encadrement et de la direction ;
- Mettre en place des outils et des méthodes de travail qui permettent à chacun une meilleure maîtrise de son poste et collectivement d'être en capacité de développer le projet dans les axes précités (protocoles de travail, outils de pilotage, animation de réflexion, circulation d'idées...);
- Améliorer la circulation de l'information en interne et le travail interservice ;
- Construire un plan de formation répondant aux besoins de compétences au regard du projet artistique et aux évolutions des métiers (formations individuelles et collectives) ;
- Tendre à diminuer le cloisonnement entre spectacle vivant et cinéma ; [Envisager une collaboration étroite entre les programmeurs de ces secteurs et une transversalité des missions des chargés des RP ?]
- Dans le cadre du CSE, rédiger les accords-cadres et finaliser le document unique.

**Les événements prévisibles :**

- Départ à la retraite de Pascale Vurpillot (responsable administrative) et Francis Courtois (Mis à disposition par la Ville de Besançon, Régisseur Principal sécurité et bâtiment / régisseur lumière



**ANNEXES DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2020 / 2023**  
**Les 2 Scènes, Scène nationale de Besançon**  
**Direction Anne Tanguy**

## **Annexe VI - Données de parité 2020 / 2023**

L'annexe V sera renseignée directement de façon dématérialisée par le bénéficiaire à l'aide d'un questionnaire envoyé avec le nouveau logiciel « Ethnos » du ministère de la Culture.

Indicateurs
Budget de (co-) production alloué à une femme
Budget de (co-) production
Nombre de femmes "artistes associées"
Nombre d'artistes associés
Nombre de femmes au "générique"* d'un spectacle
Nombre d'artistes au générique des spectacles
Nombre de représentations assurées par des metteuses en scène/chorégraphes/cheffes d'orchestre/leads artistiques féminin
Jauge moyenne des représentations assurées par des metteuses en scène/chorégraphes/cheffes d'orchestre/leads artistiques féminin
Nombre total de représentations
Jauge moyenne des représentations tous spectacles confondus

NB: Les équipes et directions mixtes comptent pour 0,5 (en nombre) et pour 50% (budget)

\* Générique d'un spectacle :Métiers artistiques (autrices, metteuses en scène, chorégraphes, cheffes d'orchestre, directrices d'ensemble spécialisé), Métiers technico-artistiques (créateurs son, lumières, costumes, scénographie),





**Annexe VII - Convention de mise à disposition de biens  
immobiliers  
et de services 2020 / 2023**

**Entre d'une part,**

**La Ville de Besançon**, représentée par Monsieur Jean-Louis Fousseret, Maire de Besançon dûment habilité par le conseil municipal du 13 février 2015, désignée sous le terme « **la Ville** » ou « **la Ville de Besançon** »,

**et d'autre part,**

L'EPCC Les Deux Scènes - Scène nationale de Besançon, dont le siège social est situé, 3 place de l'Europe, 25 000 Besançon, représenté par Madame AnneTanguy, directrice, ci-après désigné sous le terme « **Les Deux Scènes** » ou « **l'EPCC** ».  
N° SIRET : 790 097 554 00014

**Préambule**

La présente convention précise les conditions dans lesquelles la mise à disposition de locaux est accordée selon la convention pluriannuelle d'objectifs.

**Il a été convenu ce qui suit.**

**Article 1er : OBJET**

La Ville met à la disposition de l'EPCC, en l'état, divers locaux, à savoir :

à titre onéreux :

- le Théâtre Ledoux, 49 rue Mégevand,
- l'Espace, Place de l'Europe

à titre gratuit :

- l'atelier décors, rue Mairet,
- l'atelier de costume, Kursaal, place du Théâtre,
- une partie du hangar d'une superficie de 215 m2, 46 rue de Trey,
- La petite salle du Kursaal 10 jours/mois selon un planning déterminé avec la direction du Kursaal
- un bureau lié à l'activité Cinéma au Kursaal

Pour 2019, les apports annuels non facturés sont valorisés de la manière suivante :

	2019
petit kursaal	48 024
bureau cinéma	4101
atelier couture	4160
hangar rue de TREY	14814
atelier décors	62010
apport communication	51251
	184360

## **Article 2 : DESTINATION DES LIEUX**

Les locaux sont exclusivement destinés à l'exercice des activités artistiques définies dans la convention pluriannuelle d'objectifs.

L'exercice de toute autre activité dans les lieux sans l'autorisation écrite de la Ville entraînera automatiquement la résiliation des présentes sans délai et sur simple constatation.

## **Article 3 : ETAT DES LIEUX**

Les locaux sont pris en l'état.

## **Article 4 : DUREE**

La présente mise à disposition est consentie du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023.

## **Article 5 : REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle de 103.200 € pour le Théâtre Ledoux et de 80.300 € pour l'Espace, sur laquelle s'appliquera la TVA en vigueur au moment de l'exigibilité de la redevance. Cette redevance sera payable trimestriellement à terme échu, entre les mains ou au compte de la trésorerie du Grand Besançon, dès réception de l'avis de paiement correspondant.

La mise à disposition des autres locaux est consentie et acceptée à titre gratuit.

Une valorisation de ces apports est néanmoins établie.

## **Article 6 : MODALITES GENERALES DE JOUISSANCE**

L'EPCC s'engage à :

- assurer une surveillance constante des locaux loués et les maintenir en état,
- ne faire dans les locaux loués aucune démolition, aucun percement de murs ou de cloisons, ni aucun changement de distribution, sans le consentement exprès et par écrit des Services Techniques de la Ville : les travaux éventuellement autorisés devront être faits sous la surveillance d'un représentant de ces mêmes services,
- supporter la gêne éventuellement occasionnée par les grosses réparations ou les réparations de restauration pouvant devenir nécessaires pendant la location, tant dans les lieux loués que dans l'immeuble dont ils dépendent, sans pouvoir réclamer aucune

indemnité quelle que soit leur durée,

- tolérer, de même, les travaux qui seraient exécutés sur la voie publique ou dans les immeubles voisins de celui dont font partie les locaux loués, alors même qu'il en résulterait une gêne pour l'exercice de ses activités et sauf recours contre l'Administration, les entrepreneurs des travaux ou les propriétaires voisins s'il y a lieu,
- laisser, en fin de location, sans pouvoir réclamer aucune indemnité, ni remise de loyer, les améliorations, les installations fixes établies par ses soins, à moins que la Ville ne préfère demander, aux frais de l'EPCC, le rétablissement des lieux dans leur état primitif.
- selon un calendrier validé avec la Ville (Pôle culture), mettre gratuitement à disposition des acteurs culturels notamment, le théâtre Ledoux pour leurs manifestations dans une limite de 15 dates par saison.

#### **Article 7 : OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville s'oblige à :

- tenir les lieux loués clos et couverts selon l'usage, mais sans que cette obligation puisse déroger à celle concernant l'entretien par l'EPCC,
- assurer les réparations d'entretien et de maintenance des installations d'eau, d'électricité et de chauffage, compte-tenu des contraintes actuelles, sur le site du Théâtre et de l'Espace,
- permettre un usage normal et régulier des lieux loués sans pouvoir être rendue responsable des dégâts causés par les eaux ou résultant de gelée, neige, orage, infiltrations, inondations dont l'EPCC fera son affaire personnelle s'il s'avère que le sinistre est dû à un défaut de précaution de sa part.

#### **Article 8 : OBLIGATIONS DE L'EPCC**

L'EPCC devra :

- supporter les réparations locatives pour le Théâtre Ledoux et l'Espace selon le décret n°87.712 du 26.08.1987,
- se conformer, le cas échéant, au règlement général de l'immeuble et ne rien faire qui puisse troubler sa tranquillité,
- assurer le nettoyage et l'entretien des locaux qui lui sont confiés,
- prendre les précautions nécessaires pour éviter toute gêne de voisinage, tenant notamment aux bruits, aux odeurs et aux fumées,
- ne laisser séjourner aucune ordure dans les lieux loués et n'entreposer dans les entrées, les escaliers, paliers et autres lieux communs, aucun objet, emballage, véhicule quelconque ou marchandise, cette interdiction ne s'appliquant cependant pas aux matériaux nécessaires aux éventuelles réparations pendant la durée de leur exécution.

#### **Article 9 : VISITE DES LIEUX**

L'EPCC devra laisser l'agent qualifié de la Ville visiter les lieux au moins une fois par an.

#### **Article 10 : IMPOTS - CHARGES LOCATIVES**

Pour le Théâtre,

Depuis le 1er janvier 2013, la Ville prend en charge les frais relatifs au chauffage et à l'électricité et refactura l'abonnement et la consommation à l'EPCC.

Pour l'année 2013, année de référence, l'estimation des fluides s'élève à 60 000 €.

Une provision sera versée trimestriellement par l'EPCC à la Ville et la première régularisation interviendra en début d'année n+1.

En ce qui concerne le téléphone et les ordures ménagères, l'EPCC souscrira l'abonnement nécessaire directement auprès des organismes concernés et acquittera lui-même les factures correspondantes.

L'EPCC s'acquittera également de tous impôts, taxes, contributions pouvant lui incomber.

#### **Article 11 : ASSURANCES**

L'EPCC contractera toute assurance nécessaire pour garantir sa responsabilité civile, les matériels et mobiliers lui appartenant et s'assurera contre les risques locatifs.

Il devra justifier de cette assurance et du paiement des primes chaque année, à la date anniversaire d'entrée en vigueur de la convention.

#### **Article 12 : SECURITE**

L'EPCC devra, le cas échéant, se conformer à toutes les prescriptions de la Commission de Sécurité compétente.

L'EPCC devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des locaux afin d'éviter les vols ou actes de vandalisme à l'intérieur des locaux loués.

La Ville qui, en aucun cas, ne pourra être inquiétée à ce sujet, n'aura pas l'obligation de faire procéder à l'installation de systèmes d'alarme ou de sécurité, ni d'installer des mobiliers spéciaux.

#### **Article 13 : CLAUSES RESOLUTOIRES**

La présente convention sera résiliée de plein droit :

- en cas d'inexécution de l'une des clauses du présent contrat et après mise en demeure restée sans effet dans un délai de 15 jours,
- en cas de non respect des buts pour lesquels les locaux ont été attribués à l'EPCC,
- en cas de résiliation, pour quelque raison que ce soit de la convention pluriannuelle d'objectifs (sauf au changement de contrat dans un délai d'un an, prévu convention pluriannuelle d'objectifs).

#### **Article 14 : INTERPRETATION - LITIGES - TOLERANCES**

Les droits et obligations des parties contractantes seront réglés conformément aux dispositions du Code Civil et aux usages pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent contrat.

Pour toute contestation portant sur l'application ou l'interprétation de la convention, les tribunaux de Besançon sont seuls compétents

Fait à Besançon, en trois exemplaires, le 27 février 2020

Pour Les Deux Scènes,  
Le Président de l'EPCC Les Deux Scènes

Pour la Ville de Besançon  
Le Maire

Jérôme THIEBAUX

Jean-Louis FOUSSERET

Pour Les Deux Scènes,  
La Directrice

Anne TANGUY





## **Annexe VIII - Convention de mise à disposition de personnels 2020 / 2023**

### **Entre d'une part,**

**La Ville de Besançon**, représentée par Monsieur Jean-Louis Fousseret, Maire de Besançon dûment habilité par le conseil municipal du 13 février 2015, désignée sous le terme « **la Ville** » ou « **la Ville de Besançon** »,

### **et d'autre part,**

L'EPCC Les Deux Scènes - Scène nationale de Besançon, dont le siège social est situé, 3 place de l'Europe, 25 000 Besançon, représenté par Madame AnneTanguy, directrice, ci-après désigné sous le terme « **Les Deux Scènes** » ou « **l'EPCC** ».  
N° SIRET : 790 097 554 00014

### **Préambule**

Les termes de la présente convention sont régis par :

- la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son chapitre V - section I - sous section II - articles 61 à 63 inclus,
- le décret n°08.580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales,
- la délibération du Conseil Municipal du 27/02/2020 portant convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville, l'Etat et l'EPCC,

### **Il est convenu ce qui suit.**

#### **Article 1 er :**

La présente convention a pour objet la mise à disposition, par la Ville à l'EPCC, à compter du 1er janvier 2020 et avec leur accord, des huit agents de la Ville suivants :

- Laurent BOLARD, agent de maîtrise principal

- Francis COURTOIS, agent de maîtrise principal
- Stella LONGO, adjoint technique principal de 2ème classe
- Gilles GIRARDET, agent de maîtrise principal
- Sylvie RYSER, agent de maîtrise
- Sylvain MINARY, agent de maîtrise principal
- Nathalie BOUCARD, adjoint technique principal de 2ème classe
- Michel PETIT, agent de maitrise

#### **Article 2 :**

A ce titre, tout en demeurant rattachés à la Ville où ils sont réputés occuper un emploi, ces agents exercent leurs fonctions auprès de l'EPCC à temps complet.

#### **Article 3 :**

Les missions de ces agents sont fixées par le directeur de l'EPCC. Ils sont placés sous l'autorité hiérarchique de ce directeur.

Ils sont soumis aux règles d'organisation interne et aux conditions de travail applicables dans l'établissement d'accueil telles qu'elles figurent dans le règlement intérieur.

#### **Article 4 :**

Ces agents continueront à percevoir la rémunération (régime indemnitaire inclus) correspondant à leur situation administrative (grade, échelon, emploi) qui sera versée par la Ville.

Ils sont indemnisés par l'EPCC des frais induits par leurs obligations de service (frais de déplacements). Ils ne peuvent pas percevoir directement de l'EPCC de complément de rémunération.

L'EPCC rembourse à la Ville ces rémunérations, les cotisations et contributions afférentes, ainsi que les charges résultant :

- des congés de maladie (maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée...) jusqu'à 90 jours,
- de la rémunération, de l'indemnité forfaitaire ou de l'allocation de formation versées à ces agents au titre du congé de formation professionnelle ou des actions relevant du droit individuel à la formation.

Dans ce cadre, la Ville établira un relevé de la dépense et l'adressera à l'EPCC pour paiement.

La Ville supporte les charges pouvant résulter de la mise en œuvre des prestations statutaires servies aux agents concernés lorsqu'ils sont victimes d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle (dispositions législative et réglementaire).

#### **Article 5 :**

L'EPCC supporte les dépenses occasionnées par les actions de formation dont elle fait bénéficier les agents.

#### **Article 6 :**

Ces agents bénéficient d'avancements applicables au personnel de leur cadre d'emplois. Ils bénéficient d'un entretien professionnel au sein de l'établissement d'accueil.

Le pouvoir disciplinaire est de la compétence de la Ville.

**Article 7 :**

Ces agents peuvent prétendre aux congés et autorisations d'absence dont ils bénéficiaient à la Ville. Les autorisations nécessaires sont délivrées par l'EPCC qui en avise la Ville.

**Article 8 :**

Si ces agents souhaitent, en application de la réglementation en vigueur, bénéficier notamment des modalités de travail à temps partiel, d'un congé de formation (professionnelle ou syndicale), d'un congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, d'un congé de présence parentale, ils en avisent conjointement la Ville et l'EPCC selon les conditions statutaires habituelles.

La Ville prend les décisions correspondantes.

**Article 9 :**

Si ces agents souhaitent être placés dans une autre position statutaire que l'activité (disponibilité notamment), ils doivent au préalable demander qu'il soit mis fin à leur mise à disposition.

**Article 10 :**

La mise à disposition peut prendre fin avant son terme, à la demande de la Ville, de l'EPCC ou de l'agent, après un préavis de trois mois et concertation entre les différentes parties.

En cas de faute disciplinaire, il peut être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre la Ville et l'EPCC.

Fait à Besançon, en trois exemplaires, le 27 février 2020

Pour Les Deux Scènes,  
Le Président de l'EPCC Les Deux Scènes

Pour la Ville de Besançon  
Le Maire

Jérôme THIEBAUX

Jean-Louis FOUSSERET

Pour Les Deux Scènes,  
La Directrice

Anne TANGUY